

Bulletin MUNICIPAL

Janvier 2024



Roche aux Fées
COMMUNAUTÉ



*Vivre
à Brie*

LES FINANCES COMMUNALES

4/8

Répartition des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement du budget principal
Répartition des dépenses et recettes de fonctionnement du budget principal
Résultat d'exécution du budget principal et des budgets annexes 2022 - Subventions aux associations 2024
Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2024 - Tarifs l'Abri de l'Ise 2024

LA VIE COMMUNALE

9/12

Création d'un lotissement communal
Plan local d'urbanisme
Les règles d'urbanisme
Démarrage de l'étude de programmation et de faisabilité pour l'aménagement du secteur de la Moustière
Travaux dues à la présence des vrillettes

AU CONSEIL MUNICIPAL

13/19

Travaux 2023
Délibération du Conseil Municipal en 2023
Centre communal d'Action Sociale
Enfance-Jeunesse et vie scolaire

LA VIE DES ASSOS

20/30

Liste des associations Briennes - Commission Culture de Brie - Médiathèque de Brie
La MAM « La Petite Récréée de l'Ise » - Familles Rurales - Momen'délires
ES Brie - Forme et Loisirs - Les Autochtones - Brie de France - Association Briennes/Briens 35
Tout Brie Bouge - Classe 3 - Classe 4 - Club de l'amitié - APEL - OGEC
École du Sacré-Cœur - « Le Cabaret de Brie » revient ! - Amicale des donateurs de sang
Comité des Fêtes

NOS PARTENAIRES

30/37

Roche aux Fées Communauté - Smictom - S3Tec - Le Relais pour l'Emploi
Paroisse Sainte-Anne - Tous pour la vie - Eaux & Vilaine
Syndicat Intercommunal des eaux et de la forêt du Theil - Le Clic - ADMR

INFOS DIVERSES

38/43

Le parcours citoyen de la défense - Paris-Brest-Paris
Renouvellement de votre passeport ou carte nationale d'identité
État-Civil 2023 - Déclaration préalable accordées en 2023
Permis de construire accordés en 2023 - Les manifestations 2024

Chères Briennes, chers Briens,

Le Conseil Municipal a approuvé le nouveau Plan Local d'Urbanisme lors de la séance du 16 octobre 2023. La délibération a ensuite été adressée à la Préfecture pour le contrôle de légalité, ce PLU est désormais applicable.

► Deux lotissements sont prévus à terme. Pour le premier, la commune a pu acquérir cette année du terrain sur le coteau du Lomet pour créer un lotissement communal, conformément au PLU. La densité du nombre de logement doit être de 20 à l'hectare pour correspondre aux règles d'urbanisme en vigueur. Le développement de ces projets est nécessaire au bon fonctionnement de l'école pour que les cinq classes puissent être maintenues.

Un atelier, auquel vous pourrez participer, est prévu **le Lundi 5 février 2023 à 19h30**, en mairie, avec le bureau d'étude qui travaille sur le projet du lotissement du Lomet.

► Une commission pour l'attribution des parcelles sera constituée au cours de 2024. Elle sera composée d'élus et d'habitants qui, je l'espère, seront assez nombreux pour permettre un tirage au sort. Les membres (une dizaine) de cette commission seront anonymes, et la municipalité (Maire et adjoints) n'en fera pas partie. Si les candidats ne sont pas assez nombreux, un tirage au sort sur la liste électorale pourra être envisagé.

Pour faire partie de cette commission et de cet atelier vous devez vous inscrire en appelant **la mairie au 02 99 47 02 85** ou en envoyant un mail à mairie@brie.bzh.

► Un cahier des charges de répartition des lots sera réalisé pour correspondre au mieux aux besoins de la commune et pour éviter les spéculations. Les attributions devraient pouvoir se faire au cours de l'été 2025.

► La voie douce longeant l'Isle de Brie à Janzé a été inscrite dans le schéma cyclable de Roche aux Fées Communauté. Les études sont en cours et nous espérons pouvoir l'emprunter en fin d'année pour relier nos deux communes.

Plusieurs enquêtes de mobilité, provenant de Brie, Janzé, Roche aux Fées Communauté ont été réalisées et là encore, il est important de prendre un peu de temps pour y répondre. C'est lors de ces enquêtes, de ces études réalisées en amont, que de futurs projets pourront être valorisés et validés.

Le copil sécurité routière continu de développer les chemins à usage de la marche à pied ou du vélo. Sécuriser ces trajets est d'une importance majeure

pour leur utilisation quotidienne ou occasionnelle. Vous pouvez faire remonter vos préoccupations à la mairie pour que les membres du copil sécurité routière étudient les possibilités envisageables.

A la mairie, nous avons accueilli Anthony pour remplacer Roxane, absente temporairement. Nous lui souhaitons la bienvenue dans l'équipe.

► Les vœux du Maire auront lieu

le vendredi 5 janvier à 19 heures

dans la salle Jean-Jacques Rousseau à l'Abri de L'Isle. Vous y êtes conviés. Ce sera l'occasion de présenter les projets de Brie et le bilan de cette année.

► L'année 2023 se termine malheureusement sur une période de nombreux conflits internationaux. Il est important d'essayer de profiter comme l'on peut de ces fêtes de fin d'année. Les retrouvailles familiales et amicales sont des moments essentiels de partage et de convivialité.

Les membres du Conseil Municipal de Brie vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année et vous présentent tous leurs meilleurs vœux pour l'année 2024. Qu'elle vous apporte la santé et la réussite dans vos projets.

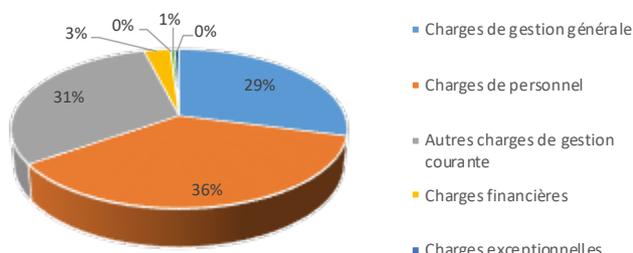


Bruno PELLETIER,
Maire

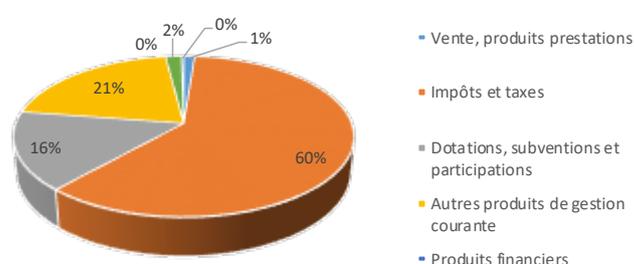
Répartition des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement du budget principal

Fonctionnement 2 022					
Dépenses	€	%	Recettes	€	%
Charges de gestion générale	178 688,51	29,01	Vente, produits prestations	9 991,08	1,21
Charges de personnel	223 788,35	36,34	Impôts et taxes	497 219,87	60,41
Autres charges de gestion courante	189 052,60	30,70	Dotations, subventions et participations	129 743,72	15,76
Charges financières	18 182,22	2,95	Autres produits de gestion courante	169 412,88	20,58
Charges exceptionnelles	322,01	0,05	Produits financiers	2,61	0,00
Amortissement	2 947,00	0,48	Produits exceptionnels	14 650,84	1,78
Opérations d'ordre	2 910,00	0,47	Opérations d'ordre	2 000,00	0,24
Total	615 890,69	100	Total	823 021,00	100
			Résultat de fonctionnement	207 130,31	

Dépenses de fonctionnement

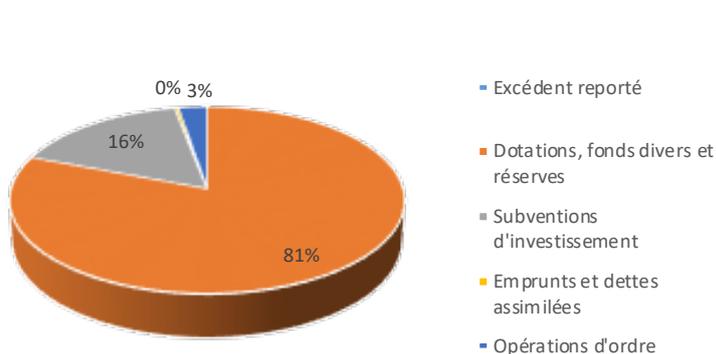
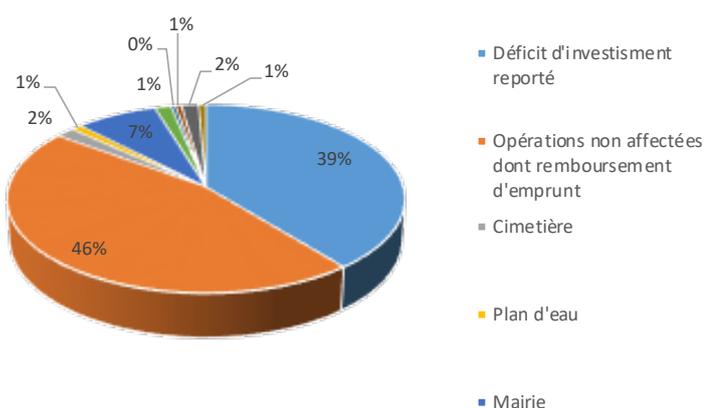


Recettes de fonctionnement



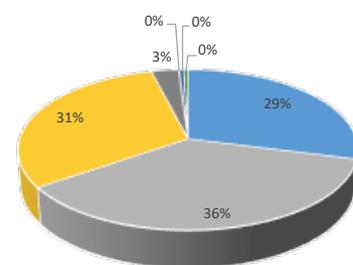
Investissement 2022					
Dépenses	€	%	Recettes	€	%
Déficit d'investissement reporté	117 514,76	39,19	Excédent reporté		
Opérations non affectées dont remboursement d'emprunt	137 655,66	45,91	Dotations, fonds divers et réserves	178 966,88	80,76
Cimetière	5 151,60	1,72	Subventions d'investissement	36 021,51	16,25
Plan d'eau	2 933,35	0,98	Emprunts et dettes assimilées	761,43	0,34
Mairie	22 490,93	7,50	Opérations d'ordre	5 857,00	2,64
Jeux	4 476,00	1,49			
Dernier commerce-Baïona	1 261,00	0,42			
Stade	1 589,14	0,53			
Police	4 757,66	1,59			
Opérations d'ordre	2 000,00	0,67			
Total	299 830,10	100	Total	221 606,82	100
			Résultat d'investissement	-78 223,28	
			Résultat du budget général	128 907,03	

Dépenses d'investissement

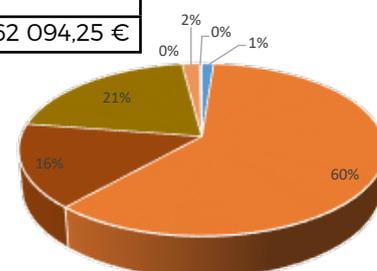


Répartition des dépenses et recettes de fonctionnement du budget principal

Dépenses 2022	€	%	
CHARGES DE GESTION GÉNÉRALE	178 688,51 €	29,01	
Achat et variation de stock dont :			56 036,24 €
électricité - gaz			29 908,80 €
fournitures administratives			2 242,52 €
matériel outillage			19 773,13 €
Services extérieurs dont :			94 277,54 €
entretien voies et réseaux			32 883,40 €
entretien bâtiments			8 221,04 €
entretien terrains			17 912,40 €
assurance bâtiments et matériels			9 080,35 €
Autres services extérieurs dont :			20 387,73 €
fêtes et cérémonies et publication bulletin municipal			7 987,03 €
frais d'affranchissement et de télécommunication			7 240,41 €
Impôts : taxes foncières			7 987,00 €
CHARGES DE PERSONNEL	223 788,35 €	36,34	
AUTRES CHARGES DE GESTIONS COURANTES DONT :	189 052,60 €	30,70	
service incendie			15 803,00 €
subventions aux associations (détails : voir article subventions aux associations)			9 189,62 €
convention école privée			83 756,50 €
indemnités de fonction			36 893,00 €
CHARGES FINANCIÈRES (INTÉRÊTS DES EMPRUNTS)	18 182,22 €	2,95	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	322,01 €	0,05	
AMORTISSEMENT	2 947,00 €	0,48	
OPÉRATION D'ORDRE	2 910,00 €	0,47	
Total	615 890,69 €	100,00	



Recettes 2021	€	%	
VENTES DE PRODUITS ET PRESTATIONS	9 991,08 €	1,21	
IMPÔTS ET TAXES DONT :	497 219,87 €	60,41	
contributions directes			305 790,00 €
attribution de compensation (RAFCO)			50 219,87 €
dotation de solidarité communautaire (RAFCO)			50 625,00 €
fonds de péréquation des ressources communales			16 434,00 €
FNGIR (Fond national Garantie des Ressources)			31 082,00 €
DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	129 743,72 €	15,76	
dont dotation forfaitaire			37 954,00 €
AUTRES PRODUITS ET GESTION COURANTE	169 412,88 €	20,58	
dont locations maisons et salle polyvalente			62 094,25 €
PRODUITS FINANCIERS	2,61 €		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	14 650,84 €	1,78	
OPÉRATIONS RÉELLES	2 000,00 €	0,24	
Total	823 021,00 €	100,00	



Résultat d'exécution du budget principal et des budgets annexes 2022

BUDGET PRINCIPAL

	"Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2021"	"Part affectée à l'investissement exercice 2022"	"Résultat de l'exercice 2022"	"Résultat de clôture de 2022"
Investissement	-117 514,76 €	0,00 €	39 291,48 €	-78 223,28 €
Fonctionnement	372 581,65 €	161 400,00	207 128,95 €	418 310,60 €
TOTAL	255 066,89 €	161 400,00 €	246 420,43 €	340 087,32 €
	A	B	C	A - B + C

ASSAINISSEMENT

	"Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2021"	"Part affectée à l'investissement exercice 2022"	"Résultat de l'exercice 2022"	"Résultat de clôture de 2022"
Investissement	-7 144,07 €	0,00 €	-11 126,41 €	-18 270,48 €
Fonctionnement	36 091,08 €	7 144,07	43 811,27 €	72 758,28 €
TOTAL	28 947,01 €	7 144,07 €	32 684,86 €	54 487,80 €

COTEAU SUD 3

	"Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2021"	"Part affectée à l'investissement exercice 2022"	"Résultat de l'exercice 2022"	"Résultat de clôture de 2022"
Investissement	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Fonctionnement	200 000,00 €	100 000,00	0,00 €	0,00 €
TOTAL	200 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €

LOMET

	"Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2021"	"Part affectée à l'exercice 2022"	"Résultat de l'exercice 2022"	"Résultat de clôture de 2022"
Investissement	0,00 €		-1 500,00 €	-1 500,00 €
Fonctionnement	0,00 €		0,00 €	
TOTAL	0,00 €		-1 500,00 €	-1 500,00 €
			CONSOLIDE:	493 075,12 €

Subventions aux associations 2024



ATTENTION :

La Mairie enverra un formulaire aux associations pour leur demande de subvention à compléter.

Toute demande non parvenue au 31 janvier 2024 ne sera pas prise en compte.

ASSOCIATIONS	
APEL de Brie	400,00 €
Ecole privée: subvention pédagogique	1 378,40 €
Ecole privée: aide exceptionnelle pour équilibre cantine OGE	2 407,00 €
Rock'n'fées	1 200,00 €
Rock'n'fées (subvention exceptionnelle)	950,00 €
Brie de France	306,00 €
Chasse Saint Hubert	1 406,00 €
ALSH (Familles Rurales)	100,00 €
Club de l'Amitié	700,00 €
Comité des fêtes	1 030,00 €
Etoile sportive de Brie Foot	1 000,00 €
Forme et Loisirs Gym Brie	314,00 €
Tout Brie Bouge: TBB	218,40 €
Association cycliste du pays de la Roche aux Fées	33,00 €
Donneurs de sang de Janzé et environs	33,00 €
Alcool assistance section Piré Chancé	100,00 €
Institut Gustave Roussy - recherche contre le cancer	100,00 €
TOTAL	11 675,80 €

Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2024

Tarifs photocopies noir et blanc	
Photocopie A4	0,15 €
Photocopie A3	0,30 €
Photocopie A4 RV	0,30 €
Photocopie A3 RV	0,60 €
Gratuit pour les demandeurs d'emploi et associations	
Tarifs photocopies couleurs	
Photocopie A4	0,45 €
Photocopie A3	0,90 €
Photocopie A4 RV	0,90 €
Photocopie A3 RV	1,80 €
LOCATION SALLE POLYVALENTE (UNIQUEMENT BRIENS ET BRIENNES)	
Location salle 1 jour	55,00 €
Location salle vin d'honneur	17,00 €
Chauffage (par jour) du 15/10 au 15/04	12,00 €
Cautions	110,00 €
LOCATION DE MATÉRIELS	
Location chaises grises (- de 20)	13,50 €
Location chaises grises (de 21 à 40)	19,00 €
Location table sur tréteaux (l'unité)	3,50 €
Location barrière de 1 à 15	32,50 €
Location barrière de 16 à 30	48,50 €
la location des barrières est gratuite pour les associations communales et pour les associations réalisant des manifestations sur la commune. Gratuit pour les autres communes partenaires	
Tarifs concessions cimetière	
15 ans	113,00 €
30 ans	187,00 €
50 ans	295,00 €
Exhumation de corps	39,00 €
Tarifs columbarium	
15 ans	631,00 €
Tarifs cavurnes	
15 ans	338,00 €
ouverture	39,00 €
Dépôt urne>1	39,00 €
Plaque de granit (délib n°7 du 20/06/11)	179,00 €
Tarifs jardin du souvenir	
Dispersion des cendres	39,00 €
Tarifs assainissement	
Taxe de raccordement au réseau collectif	752,00 €
Assainissement par fixe	58,84 €
Prix m ³	1,70 €
COÛT HORAIRE MAIN D'ŒUVRE AGENTS MUNICIPAUX	
Coût horaire main d'œuvre agents municipaux	39,00 €
Tarifs chenil communal	
Capture	71,00 €
Occupation du chenil	27,00 €
Frais de garde	18,50 €
<i>Frais vétérinaire à la charge des propriétaires</i>	

TARIFS L'ABRI DE L'ISE 2024

OBJET DE LA LOCATION	Salle de 280 m ²			Salle de 200 m ²			Salle de 80 m ²
	EXTERIEURS	BRIENS	ASSOS	EXTERIEURS	BRIENS	ASSOS	BRIENS
Week-end	1 200 €	850 €	450 €	900 €	600 €	350 €	260 €
Vin d'honneur, obsèques civiles, spectacle, animation, concours de cartes ...				208 €	136 €	69 €	
Soirée du vendredi	500 €	350 €		280 €	136 €		
Location vidéo projecteur	40 €	40 €	40 €	40 €	40 €	40 €	
Caution dégâts	1 500 €	1 500 €	750 €	1 500 €	1 500 €		1 500 €
Caution propreté	500 €	500 €		500 €	500 €		500 €
Désistement	30 % du prix contractuel			30 % du prix contractuel			30 % prix contract.

TARIFS LOCATION VAISSELLE :

- 0,50 € par couvert complet pour les Briens
- 1,00 € par couvert complet pour les extérieurs
- Gratuit pour les associations
- Remplacement en cas de casse : prix d'achat

LOCATION SALLE POLYVALENTE

Location salle polyvalente - 1 jour	55,00 €
Location salle polyvalente - vin d'honneur	17,00 €
Chauffage par jour de location du 15/10 au 15/04	12,00 €
Caution salle polyvalente	110,00 €

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- PRECISE que les associations Briennes bénéficient chacune de 2 locations gratuites de la salle Abri de L'Ise par an.
- PRECISE qu'il n'y aura pas de location à la Saint-Sylvestre
- PRECISE que la location du vidéoprojecteur par les associations Briennes est obligatoirement payante (ne rentre pas de la location gratuite)
- Adopte les tarifs municipaux proposés ci-dessus qui seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2024.
- Adopte une caution de 750 € pour les associations.



Création d'un lotissement communal



Situation et périmètre du projet.

La commune de Brie a engagé, en partenariat avec le Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré, une étude d'urbanisme et de maîtrise d'œuvre pour la création du lotissement communal du Lomet en entrée Ouest du bourg.

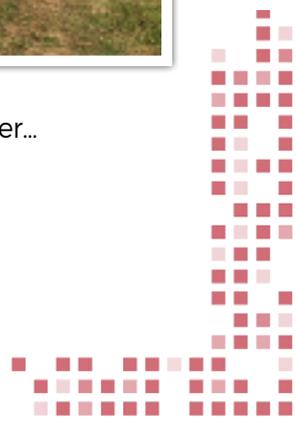
Le projet s'étend sur environ 2,3 hectares en zone 1AUE du PLU, c'est-à-dire ouverte à l'urbanisation, et accueillera un minimum de 46 lots suivant la réglementation en vigueur, exclusivement à vocation d'habitat.

La construction de logements est un souci majeur des communes. Elle vise le maintien des jeunes, un parcours résidentiel pour les ménages dont la composition évolue, l'accueil de nouveaux habitants. Le tout favorise le développement des services, commerces et équipements publics.

Toutefois, les attentes en matière d'écologie et d'urbanisme ont fortement évolué ces dernières années, et la création de ce nouveau quartier s'accompagne d'une ambition de haute qualité environnementale clairement affirmée par la commune et le Syndicat.

Des réflexions approfondies sont attendues sur plusieurs thèmes fondamentaux, parmi lesquels :

- ▀ La situation en limite de l'urbanisation actuelle sur un coteau à fort enjeu paysager, appelant à veiller à la maîtrise de l'extension urbaine.
- ▀ La gestion des densités au regard de la consommation de terres agricoles,
- ▀ Les liaisons fonctionnelles vers le cœur de bourg, les équipements et les lotissements voisins, quel que soit le mode de déplacements
- ▀ L'apaisement de la RD 48 en entrée de bourg, et la prise en compte des piétons, cycles et transports en commun dans un contexte moins routier...
- ▀ L'interface avec les quartiers voisins, déjà habités en habitat individuel.
- ▀ La proximité du cimetière et la gestion du stationnement sur un périmètre élargi
- ▀ La conservation et le renforcement du maillage de haies bocagères.



A ce jour, le diagnostic global d'urbanisme et d'environnement est engagé. Il comprend des expertises faunistiques, floristiques et pédologiques afin d'identifier notamment d'éventuelles zones humides, de mesurer la capacité d'infiltration du sol en vue d'une gestion optimale des eaux pluviales.

Les réseaux (eaux usées, le dévoiement de la ligne électrique aérienne, puissances demandées, etc...) seront aussi étudiés en partenariat avec leurs gestionnaires.

A l'issue de cette phase, des scénarios de composition urbaine et fonctionnelle proposeront diverses formes d'adaptation du nouveau quartier à son contexte. Les thématiques de la gestion des eaux pluviales, de l'exposition solaire, du confort (accès piétons et véhicules, cadre végétal, espaces d'agrément), y seront centrales.

Un dossier de permis d'aménager pourra être déposé vers le printemps 2024, et les consultations d'entreprises de travaux publics suivront pour un démarrage des travaux au quatrième trimestre, soit d'ici un an environ.

Une fois la viabilisation achevée, les permis de construire seront instruits et les premiers lots pourraient sortir de terre avant l'été 2025.

Pour cette mission complète, la commune de Brie a retenu les bureaux d'études ADEPE, urbaniste environnementaliste paysagiste à Rennes, et Infra-Structures, bureau d'études en voirie et réseaux divers (VRD) basé à Pont Réan.

Ils assureront la production des études environnementales, des dossiers administratifs de demande de permis d'aménager et au titre de la loi sur l'eau, ainsi que la maîtrise d'œuvre des travaux de viabilisation et l'accompagnement des futurs acquéreurs dans la définition architecturale et environnementale de leurs lots.



Plan local d'urbanisme

Le conseil municipal a récemment approuvé le nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune le 16 octobre dernier.

Ce document de planification et d'organisation territoriale établit des directives à l'horizon des dix prochaines années, régissant l'utilisation des sols, délimitant les zones constructibles, et définissant les éléments et espaces à préserver.

En janvier 2022, le projet de PLU a été présenté au public lors d'une réunion, suivi d'une enquête publique menée entre avril et mai 2023, qui a reçu un avis favorable du commissaire enquêteur.

Vous avez désormais la possibilité de consulter le nouveau PLU en mairie ou sur le Géoportail de l'urbanisme (<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>).

Ce document est constitué de plusieurs pièces essentielles, notamment :

- ▶ Un plan de zonage, divisant le territoire en quatre grandes zones (agricoles, naturelles, urbaines et à urbaniser).
- ▶ Un règlement écrit détaillant les règles applicables dans chacune de ces zones.
- ▶ Des orientations d'aménagement et de programmation qui, entre autres, définissent l'aménagement des futurs quartiers.

Il est important de noter que ce nouveau document vient remplacer l'ancien PLU qui avait été approuvé en septembre 2009.



Les règles d'urbanisme

*Aggrandissement de votre maison, installation d'une clôture, ravalement de façade, abattage d'arbres.
Avant de vous lancer dans des travaux, vous devez parfois demander une autorisation en mairie.
Les points sur les règles en vigueur et les démarches à effectuer.*

Quelles autorisations demander ?

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

DP : Déclaration Préalable
PC : Permis de Construire

TOIT
Tuiles (réfection de toiture) : DP
Auvent, préau
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC
Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation
• < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
• < 20 m² : DP

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :
DP

FAÇADE, RAVALEMENT : DP

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES : DP

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)
• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
• Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité
• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : DP
• Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : PC

GARAGE
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC
• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP

PISCINE
• < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
• < 100 m² ouverte : DP
• < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : DP
• > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : PC

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE
DP

VERANDA, TERRASSES COUVERTES
• < 5 m² : aucune formalité
• < 40 m² : DP
• > 40 m² : PC

CABANE BOIS OU BÉTON
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC

PORTAIL
DP

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :
• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
• Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².
Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur Service-Public.fr

Quelles démarches ?

Se renseigner sur les règles applicables sur le terrain

- ▶ À l'accueil de la mairie
- ▶ Sur le web : www.brie35.fr

Retirer un dossier

- ▶ À l'accueil de la mairie
- ▶ Sur le web : www.service-public.fr

Déposer le dossier renseigné

- ▶ À l'accueil de la mairie
- ▶ Par courrier recommandé : Mairie de Brie, 22 rue de Bretagne, 35150 BRIE
- ▶ Sur le guichet numérique : <https://sve-spuv.sirap.fr/>

Examen de votre démarche

À partir du Code de l'Urbanisme et du Plan Local d'Urbanisme

Réponse

Délai d'instruction : 2 mois pour le permis de construire d'une maison individuelle, 1 mois pour une déclaration préalable (délai pouvant être prolongé).

L'absence de réponse dans ces délais vaut autorisation dans la majorité des cas.

Afficher l'autorisation de travaux

De façon visible depuis la rue pendant deux mois consécutifs et durant toute la durée des travaux. C'est le début de la période de recours par des tiers

Dépôt de la Déclaration d'Ouverture de Chantier

Pour le permis de construire uniquement

Dépôt de la DAACT à l'achèvement des travaux

La Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des travaux déclenche la visite de conformité et facilite la revente de votre bien.

Déclaration sur le portail fiscal

Déclaration des travaux terminés à partir de l'espace « gérer mes biens immobiliers » (GMBI) sur le portail impots.gouv.fr

Même si aucune formalité d'urbanisme n'est requise, votre projet doit respecter le règlement du PLU (consultable sur www.brie35.fr).

Démarrage de l'étude de programmation et de faisabilité pour l'aménagement du secteur de la Moustière.

Information et concertation :

La commune de BRIE, vient de confier à la société L'ATELIER D'YS une mission d'étude d'urbanisme et de faisabilité sur le secteur situé à l'est de la Moustière.

Cette étude se déroule à partir d'octobre 2023 pour une durée d'environ 9 mois. Elle aura lieu en trois phases : diagnostic, dessin de scénarios et étude pré-opérationnelle. Les travaux sur ce secteur ne sont pour autant pas du tout prévus à court terme. Il s'agit d'une étude en amont afin d'imaginer ce qui pourra se faire sur le secteur à plus long terme.

Pour cette étude la commune a décidé d'associer les habitants au cours de plusieurs temps forts de concertation.

Ainsi seront organisés :

- ▶ Une réunion publique le lundi 22 janvier à 19h, salle du conseil. Cette réunion aura pour but de vous présenter les éléments forts du diagnostic réalisé, les enjeux de l'étude, les premières pistes de réflexion et de répondre à vos questions.
- ▶ Un atelier de co-conception (date non définie, premier trimestre 2024 – possibilité de s'inscrire en mairie). Cet atelier permettra aux habitants de prendre connaissance des premières pistes de réflexion sur le secteur de la Moustière : nombre de logements, types d'habitat envisagés etc. L'ATELIER D'YS présentera des premières ébauches de scénarios et les habitants, installés sur diverses tables de travail, seront invités à donner leurs avis, annoter les schémas, dessiner leurs propres propositions.
- ▶ Une réunion publique en fin d'étude (date non définie). Elle permettra à tous de prendre connaissance du projet, un bilan de la concertation menée auprès des habitants sera également fait.

Les techniciens de L'ATELIER D'YS seront présents pour l'animation de ces temps forts lors desquels nous espérons la participation d'un grand nombre de Briens et Briennes.

Travaux dues à la présence des vrillettes

Parasites creusant des galeries dans le bois

- ▶ Des travaux de réhabilitation ont été réalisés au 4 rue d'Anjou (Presbytère) afin de lutter contre la présence de vrillettes :
- ▶ L'entreprise TSH a été retenue pour un montant de 20 555.83 € TTC.
- ▶ Des travaux de remplacement de poutres et de planchers d'un montant de 9156.03 € TTC sont en cours de réalisation.
- ▶ L'intervention d'un plombier pour le démontage des éléments de la salle de bain (ballon d'eau chaude, baignoire, lavabo).
- ▶ La démolition et la reconstruction à l'identique du préau de l'école étant nécessaires suite aux dégradations causées sur l'édifice dues à la présence de vrillettes, l'entreprise Moquet Peltier a été retenue pour la réalisation de ces travaux pour un montant de 20 197.57 € HT.

Travaux 2023

Le service Technique de la commune a effectué et/ou suivi plusieurs opérations cette année :

- ▶ La remise en état des bas-côtés et des fossés sur une partie de la commune (la Tremblaille, Maubusson, le Haut Beauchêne, le Haut et la Bas Breil et le Cerisier à Deux) par l'entreprise Giboire.
- ▶ La réfection des chemins piétonniers :
 - ▶ au plan d'eau pour aller aux toilettes
 - ▶ au presbytère
 - ▶ de la rue du stade à l'école par l'entreprise Giboire
 - ▶ au parc de jeu au Coteau Sud 1
- ▶ Pose de barrières en bout de chemin piétonnier effectuée par le service technique.
- ▶ Pose de six nouveaux bancs avec emplacement PMR au plan d'eau effectuée par l'entreprise Giboire et le service technique
- ▶ Pose de quatre agrès sportifs au plan d'eau effectuée par l'entreprise Giboire et le service technique
- ▶ Mise en place du fauchage tardif d'accotement : en mai fauchage dit de sécurité (virages dangereux et intersections) et en septembre fauchage complet des 28 Kms de route effectués par le service technique. L'entretien des talus 1 fois par an à l'automne réalisé cette année par l'entreprise Giboire.
- ▶ La modification des bordures au niveau du triangle face à l'église
- ▶ La pose d'un nouveau portique d'entrée au plan d'eau
- ▶ Le changement de parterre devant la mairie
- ▶ Réfection des pelouses en lieu et place des anciennes haies ainsi que le lotissement Allée de la Prairie
- ▶ Mise en place de la gestion différenciée
- ▶ Le PATA a été réalisé par l'entreprise SAAB, principalement sur la partie de la commune où a été effectué du curage fossés.
- ▶ Et bien sûr l'entretien courant annuel : tonte, taille, désherbage...

L'équipe du service technique de Brie est composée de trois agents chargés des espaces verts, de la voirie, de l'assainissement et de l'entretien des bâtiments, et d'une agente chargée de l'entretien des différents

locaux communaux.

Il est toutefois rappelé que l'entretien des abords de chaque habitation reste à la charge du riverain ainsi que le désherbage autour des sépultures dans le cimetière.

Votre participation contribue, aussi, à l'amélioration du cadre de vie de la commune.

Pour 2024 :

Nous devrions continuer notre programme curage fossés. Le responsable du service technique rappelle que les arbres et haies débordantes sur le domaine public, doivent être taillés ou élagués. Si vous êtes concernés, merci de faire le nécessaire avant les travaux.

De nouveaux projets de fleurissement sont prévus tels que le fleurissement du muret de l'église, l'amélioration du fleurissement autour de la mairie avec la pose d'un grand bac contenant un lilas des Indes, côté rue de Bretagne.

A retenir :

Toute demande doit être adressée au secrétariat de la mairie par écrit (mail ou courrier) ou auprès du responsable du service technique (et non auprès des agents techniques).

La mairie de Brie vous donne l'opportunité de récupérer de la terre issue du curage fossés.

Celle-ci est totalement gratuite, seule contrainte le chargement et le transport reste entièrement à votre charge.

Appel aux dons de plants ou de boutures :

En 2022, cet appel avait déjà été fait sans grand succès. Nous espérons que cette année, il soit mieux entendu pour des raisons écologiques et économiques.

Si vous avez l'intention de nettoyer vos massifs et que vous avez des divisions de vivaces, des bulbes, des rhizomes ou des plantes que vous ne souhaitez plus. Au lieu de les jeter pensez au Service Technique, nous les récupérerons et leur donnerons une nouvelle vie dans les parterres communaux.

Le responsable du service technique

Acquisition de matériel 2023

- ▶ Acquisition radiateurs logement communal : 1447,87 € TTC
- ▶ Acquisition matériel informatique (secrétariat) : 774,47 € TTC

- ▶ Acquisition deux sécateurs à batterie : 399 € TTC
- ▶ Acquisition portique parking étang : 4574,05 € TTC
- ▶ Acquisition panneaux de circulation et signalétique : 1532,14 € TTC

- ▶ Acquisition plaques numérotation et plaques de rues : 4662,73 € TTC
- ▶ Acquisition armoire ignifuge pour registres Etat-Civil : 2202 € TTC
- ▶ Acquisition meuleuse axiale : 404,95 € TTC
- ▶ Remplacement porte du Baïona : 2574 € TTC
- ▶ Acquisition jarre carrée (mairie) : 684,30 € TTC
- ▶ Acquisition guirlandes de Noël : 2693,50 € TTC
- ▶ Acquisition box Fit : 11179,20 € TTC
- ▶ Acquisition six bancs : 4536 € TTC

Entretien / Réparation

- ▶ Changement Lames broyeur végétaux : 690 € TTC
- ▶ Remplacement rouleau-palpeur du broyeur : 1998,14 € TTC
- ▶ Projecteur (remplacement halogène par du LED) et horloge église : 2093,66 € TTC
- ▶ Entretien des logements communaux : 660,93 € TTC
- ▶ Entretien annuel tondeuse : 1634,93 € TTC
- ▶ Entretien des espaces verts, élagage : 1370 € TTC
- ▶ Réparation lave-vaisselle (cantine, école) : 1798,48 € TTC

Travaux 2023

- ▶ PATA voirie communale : 9288 € TTC
- ▶ Débroussaillage : 324 € TTC
- ▶ Balayage voirie bourg : 1391,50 € TTC
- ▶ Travaux Génie-civil plan d'eau : 5814,85 € TTC
- ▶ Curage des fossés : 11 988,12 € TTC

Formation agents et élus :

- ▶ Formation logiciel cimetièrre : 150 € TTC
- ▶ Formation extincteurs : 450 € TTC
- ▶ Formation CACES : 890 € TTC
- ▶ Recyclage PSC1 : 300 € TTC
- ▶ Formation conduite d'engins motorisés personnel communal : 1500 € TTC
- ▶ Formation urbanisme : 279 € TTC

Contrats annuels de maintenance :

- ▶ Ets MOLARD, pompe à chaleur salle multifonction : 3678,48 € TTC
- ▶ Ets BODET, église : 272,83 € TTC
- ▶ Ets DESAUTEL, vérification extincteur : 925,63 € TTC
- ▶ Ets BOIS BOUVIER, vérification blocs de secours : 742,04 € TTC
- ▶ Ets DEKRA, vérification des équipements sportifs : 706,80 € TTC
- ▶ SDE 35, éclairage public maintenance : 3684 € TTC
- ▶ EHESP, analyse baignade plan d'eau : 671,26 € TTC
- ▶ LABOCEA, analyse assainissement : 354,96 € TTC
- ▶ LUMIPLAN, panneau lumineux : 288 € TTC
- ▶ XEFI, contrat licence informatique : 497,52 € TTC
- ▶ KOESIO, contrat maintenance photocopieur : 1256,36 € TTC
- ▶ Berger Levrault maintenance informatique et logiciel 7 802,12 € TTC.

Soit un total de 99 642,68 € TTC.

Délibérations du Conseil Municipal en 2023

Séance du 16 janvier 2023 :

- ▶ Répartition des amendes de police
- ▶ Demande de subvention DETR 2023 : travaux de démolition et reconstruction d'un préau
- ▶ Convention financière avec le SDE35 pour l'opération d'éclairage public au lotissement du Raize
- ▶ Décision modificative n°4- budget annexe Assainissement

Séance du 13 février 2023 :

- ▶ Tarifs location de la salle multifonction de l'Abri de l'Ise 2023
- ▶ Choix du devis - PATA 2023
- ▶ Choix du devis - curage, arasements

- ▶ Rapport annuel 2022 Syndicat départemental d'énergie (SDE) 35-Eclairage public
- ▶ Redevance d'Occupation du Domaine Public -Orange
- ▶ Mise en place de la gestion différenciée des espaces verts

Séance du 13 mars 2023

- ▶ Modification des statuts du SDE 35
- ▶ Convention financière avec le SDE 35 - éclairage public Parking de l'Abri de L'Ise
- ▶ Création de deux postes non permanents pour accroissement temporaire d'activité
- ▶ Demande de subvention à titre exceptionnel OGEC du Sacré-Cœur

Séance du 29 mars 2023

- ▶ CFU (Compte Financier Unique) 2022 budget principal Commune
- ▶ Affectation 2022 budget principal Commune 2022
- ▶ CFU 2022 budget annexe Assainissement
- ▶ Affectation 2022 budget annexe Assainissement 2022
- ▶ CFU 2022 budget annexe Coteau sud 3
- ▶ CFU 2022 budget annexe Lotissement du Lomet
- ▶ Budget primitif 2023 budget principal Commune
- ▶ Budget primitif 2023 budget annexe Assainissement
- ▶ Budget primitif 2023 budget annexe Lotissement du Lomet
- ▶ Vote des taux d'imposition des taxes directes locales
- ▶ Choix du devis pour des travaux au plan d'eau
- ▶ Choix du devis pour l'acquisition d'une structure Box Fit

Séance du 17 avril 2023

- ▶ Modification des statuts de la Roche aux Fées Communauté
- ▶ Cession d'un terrain Neotoa à la commune de Brie
- ▶ DIA parcelle AA n°235 rue du Raize
- ▶ Présentation de la synthèse 2022 pour l'exploitation de la station d'épuration
- ▶ Création d'un poste non permanent pour le remplacement d'un fonctionnaire (B)
- ▶ Modification du tableau des effectifs
- ▶ Décision modificative n°1 du budget annexe assainissement
- ▶ Affectation du résultat budget annexe assainissement

Séance du 26 juin 2023

- ▶ DIA Lieu-dit Le Jainet (8 parcelles)
- ▶ Lancement d'études d'urbanisme et de programmation lotissement du Lomet - choix du candidat
- ▶ Approbation de la motion « zéro artificialisation nette » AMRF35
- ▶ Choix du devis pour des travaux au Presbytère lutte contre les vrillettes
- ▶ Tarifs de la salle Abri de l'Isle
- ▶ Dispositif argent de poche augmentation de la régie d'avance
- ▶ Prise en charge par la commune des frais d'acte dans le cadre de la vente LOUASIL/ Commune de Brie

Séance du 24 juillet 2023

- ▶ Désignation d'un référent déontologue élu
- ▶ Etude de faisabilité et de programmation du secteur de la Moustière choix du candidat et attribution du

marché

- ▶ Choix du devis pour les travaux au local foot
- ▶ Acquisition de parcelles vente COLLINOT/ Commune de BRIE
- ▶ Avis sur le plan partenarial de la demande locative sociale et d'information des demandeurs de la Roche aux Fées Communauté
- ▶ Avis sur le projet du SMICTOM relatif à l'exploitation de la déchetterie du Bois de Teillay sur la commune de JANZE

Séance du 11 septembre 2023

- ▶ Adhésion à la procédure de médiation préalable obligatoire (MPO) dans certains litiges de la fonction publique mise en œuvre par le Centre de gestion d'Ille et Vilaine
- ▶ Décision modificative n°2 - budget annexe Assainissement
- ▶ Avis du Conseil Municipal sur le projet régional de santé de troisième génération (PRS)
- ▶ DIA parcelles section AA n°43 située Rue de Bretagne à Brie
- ▶ DIA parcelles section AA n°169 située Passage Molière à Brie
- ▶ Sollicitation de subventions pour l'étude de programmation et de faisabilité pour le secteur de la Moustière
- ▶ Gaz Réseau Distribution France (GRDF) : Redevance de concession R1 2023 et 2020
- ▶ Subvention à l'association Rock & Fées
- ▶ Choix du devis - Pompe pour le poste de relèvement de la Moustière

Séance du 16 octobre 2023

- ▶ Approbation du Plan Local de l'Urbanisme révisé (PLU)
- ▶ Mise en place du droit de préemption urbain (DPU)
- ▶ Gaz Réseau Distribution France (GRDF) : Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) 2023
- ▶ Rapport d'activité du SDE35 pour 2022
- ▶ Rapport d'activité 2022 de la Roche aux Fées Communauté
- ▶ Avis sur le projet d'arrêté préfectoral du classement sonore des voies routières et ferrées situées dans le département d'Ille-et-Vilaine
- ▶ Adhésion au contrat des risques statutaires du personnel affilié à la CCNRACL et IRCANTEC
- ▶ Tarifs municipaux 2024

Centre Communal d'Action Sociale

L'analyse des besoins sociaux ABS

L'obligation est faite aux CCAS de réaliser une Analyse des Besoins Sociaux à chaque nouvelle mandature, mais la crise sanitaire a retardé la procédure qui n'a pu se dérouler qu'en 2023. Dix communes sur les seize de la Communauté de Communes se sont regroupées, afin de réduire les coûts du cabinet conseil auquel il a été fait appel.

Les objectifs :

- ▶ Appréhender collectivement les dynamiques de territoire.
- ▶ Identifier et comprendre les besoins sociaux de la population via une enquête de terrain.
- ▶ Identifier les enjeux en matière de développement social territorial.

Ce qui ressort de l'enquête pour notre commune :

- ▶ Concernant les services à la population : améliorer l'accès aux commerces et services
- ▶ Concernant la mobilité : Faciliter les déplacements intra et intercommunaux.
- ▶ Concernant l'habitat : Améliorer et adapter le parc de logements à la diversité des ménages et des parcours résidentiels.
- ▶ Concernant les services aux familles : Développer et renforcer l'accessibilité des services de garde à destination des 0 à 3 ans. Consolider l'équité d'accès à l'offre de services enfance-jeunesse. Adapter le territoire au vieillissement de la population et renforcer l'offre de services à destination des séniors.
- ▶ Concernant les droits sociaux : Améliorer l'équité d'accès aux droits sociaux
- ▶ Concernant l'accès aux soins : Améliorer l'équité d'accès aux soins
- ▶ Concernant la vie sociale : Maintenir le bon dynamisme associatif

Bilan des actions prévues pour 2023

Repas intergénérationnels :

En 2023, le repas de fin d'année scolaire réunissant le club des aînés et les enfants de l'école a été remplacé, sur la proposition de la Directrice, par un pique-nique à l'étang le 7 juillet.

Et avant Noël, les aînés partageront le repas de Noël des enfants le 21 décembre

Séjour "seniors en vacances" :

Un séjour "seniors en vacances" a été proposé du 1^{er} au 5 juillet 2023 à Hauteville sur Mer dans la Manche.

Le CCAS de Janzé était comme en 2022, le porteur de projet.

Une convention de partenariat a été signée par les CCAS d'Amanlis, Brie, Essé, Janzé, Le Theil de Bretagne et Retiers pour leurs ressortissants : 19 de Janzé, 5 de Retiers, 4 d'Amanlis, 3 de Brie, 1 d'Essé, 1 du Theil de Bretagne et comme il restait des places disponibles, 1 personne de Chanteloup a pu participer au voyage.

Sur les 34 participants à ce séjour, 26 ont bénéficié de l'aide ANCV de 150€, soit un coût du séjour de 210€ par personne. Cette subvention de l'Agence Nationale des Chèques Vacances, destinée aux personnes âgées de plus de 60 ans ou handicapées de plus de 55ans, a pour objectif de permettre aux personnes à faibles ressources ou isolées de partir en vacances et de rompre leur isolement.

Les participants ont souhaité se retrouver pour partager les souvenirs, les photos. Un repas de retrouvailles leur a donc été proposé le jeudi 19 octobre au restaurant du Parc à Retiers. Ce fut l'occasion de faire le bilan de ce séjour.



Le repas des aînés :

Le repas des aînés de 70 ans et plus a aussi pu être organisé le samedi 25/11/2022. Sur les personnes âgées de 70 ans et plus, 46 ont répondu à l'invitation du CCAS.

Le repas préparé par Bruno Gautier, traiteur à Janzé, a été servi par 3 jeunes de l'opération "argent de poche" et les membres du conseil d'administration du CCAS.

Ce fut, comme à l'accoutumée, un bon moment de convivialité.

Mission Locale Jeunes

La Mission Locale du Pays de Vitré, association de loi 1901, a été créée à l'initiative des collectivités territoriales et avec le soutien de l'Etat.

La mission locale s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire ou sans emploi ainsi qu'aux employeurs.

Elle a pour mission de :

- ▶ Accueillir, informer et accompagner les jeunes en élaborant avec chacun un parcours personnalisé vers l'emploi.
- ▶ Soutenir les jeunes dans leur recherche d'emploi ainsi que dans leurs démarches d'orientation professionnelle, d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la citoyenneté et à la mobilité.
- ▶ Aider aux recrutements des employeurs grâce à l'analyse des besoins de l'entreprise, la proposition de candidats et le suivi dans la phase d'intégration du poste de travail.

Cette approche globale permet de lever les obstacles à l'insertion dans l'emploi et favorise l'accès aux droits et à l'autonomie.

L'objectif principal de l'association est d'abord l'emploi avec le Contrat d'Engagement Jeune, dispositif d'Etat, qui a remplacé la Garantie Jeunes au 01/03/2022. Avec l'appui du Département, la Mission locale continue de promouvoir le service civique, d'assurer le suivi des jeunes allocataires du RSA pour des besoins majoritairement tournés vers l'emploi, la citoyenneté et la formation.

Différents types de formation :

- ▶ les immersions en entreprise, notamment de l'industrie, véritable sésame pour l'emploi
- ▶ les entrées en formation grâce à l'alternance

La mission locale, c'est aussi :

- ▶ une aide à la mobilité grâce à un réseau de parrainage (conduite supervisée dans des situations d'échec au permis)
- ▶ des outils pour lutter contre les non-recours et améliorer l'accès aux droits.
- ▶ la permanence Point accueil Ecoute Jeune avec le soutien de l'ARS, de la Région, de la CAF et l'appui de l'EPCI.

Le rôle des CCAS au niveau des communes est de repérer et d'orienter nos jeunes déscolarisés, dits invisibles, vers la mission locale de Janzé 02 99 75 18 07 · contact@missionlocale-paysdevitre.fr. 2 Rue Louis Amoureux La Canopée 35150 Janzé.

Veille sanitaire et sociale 2023 :

Le décret N° 2004-926 du 1er septembre 2004 donne obligation au Maire de chaque commune de constituer un registre des personnes fragiles isolées.

Le recensement s'effectue en Mairie sur la base du volontariat et s'adresse aux personnes âgées de plus de 70 ans, ou handicapées, en situation d'isolement.

Votre inscription au registre permettra au CCAS de vous proposer l'aide des services communaux ou des services de l'Etat en période de crise climatique ou sanitaire (canicule, pandémie...).

Les informations collectées sont, bien entendu, confidentielles et ne peuvent être communiquées qu'au Préfet.

Si vous souhaitez demander votre inscription sur ce registre, nous vous invitons à vous faire connaître à la Mairie aux horaires d'ouverture.



Enfance-Jeunesse et vie scolaire :

1 - Participation au financement de l'école primaire, mission obligatoire de la commune.

L'école de Brie est une école privée sous contrat avec l'Etat.

Le contrat oblige l'établissement à accueillir les enfants sans distinction d'origine, d'opinion ou de croyance. En contrepartie, l'état rémunère les enseignants et les communes financent le fonctionnement de l'établissement dans les mêmes conditions qu'elles financent les écoles publiques. Les parties signataires du contrat sont :

D'une part :

- ▶ Le chef d'établissement, responsable de la pédagogie
- ▶ Le responsable de l'organisme de gestion, en l'occurrence l'OGEC

D'autre part :

- ▶ Le préfet agissant au nom de l'Etat

C'est le Préfet qui détermine le montant moyen de la participation communale qui est, pour 2023, de 1 402€ pour les enfants de maternelle et 401€ pour ceux du primaire. Toutefois, le montant diffère selon les communes.

Budget communal dédié en 2023 au fonctionnement de l'école privée sous contrat de Brie :

- ▶ OGEC pour les frais de fonctionnement (salaires du personnel non enseignant, chauffage, eau, électricité, consommables, fournitures collectives, entretien des locaux...) : 83 094 € pour 40 enfants de maternelle et 73 enfants en élémentaire)

Toutefois il convient d'ajouter les subventions suivantes :

- ▶ aide exceptionnelle pour l'équilibre de la cantine gérée par l'OGEC : 2 407€
- ▶ subvention sorties pédagogiques : 1 378.40€
- ▶ subvention versée à l'association des parents d'élèves (APEL), qui finance quelques équipements mobiliers, en organisant des animations festives : 400€

Par ailleurs, la commune participe au fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de Brie :

- ▶ Janzé : 6 676.57€ pour 4 élémentaires à 370.30€ et 4 maternels à 1 443.16€.
- ▶ Corps-Nuds : 4 979.08€ pour 8 élémentaires à 313.25€ et 2 maternels à 1 236.54€.
- ▶ St Armel : 548€ pour 1 élémentaire.
- ▶ Bain de Bretagne : 539€ pour 1 élémentaire

Soit un montant total de 12 742.65€ versés aux autres

communes pour la scolarité de 20 enfants de Brie.

Finalement, le budget global de la commune consacré à l'enseignement (frais de fonctionnement et subventions) s'élève à **95 836.65 €** pour 2023.

2 - Participation de la commune au fonctionnement de l'Accueil Collectif de Mineurs de Brie (ACM) et à l'espace jeunes.

L'ACM accueille les enfants de la commune de 3 à 11 ans, dans la salle l'Abri de l'Isle, le mercredi pendant la période scolaire, 3 semaines en juillet, 2 semaines fin août et les petites vacances (sauf celles de fin d'année).

A l'ouverture de l'Accueil de Loisirs à l'année, en septembre 2014, la commune a passé une convention avec l'Association Familles Rurales pour en assurer la gestion.

Il s'agit d'une convention tripartite annuelle conclue entre :

- ▶ l'association Familles Rurales de Brie
- ▶ la fédération départementale Familles Rurales d'Ille et Vilaine
- ▶ la commune

Chaque partie s'engage à se mobiliser pour la viabilité du projet.

Les tâches sont réparties selon les compétences de chacun et font l'objet de concertation entre les trois parties, lors de comités de pilotage (3 à 4 par an).

Rappel du montant des subventions d'équilibre, en année pleine, depuis la signature de la convention tripartite en 2014, incluant l'ALSH et l'espace jeunes :

- ▶ 2015 : 36 228.41€ pour 1919 journées, soit un coût journalier pour la commune de 18.88€
- ▶ 2016 : 37 918.78€ pour 1766 journées, soit un coût journalier de 21.47€
- ▶ 2017 : 39 554.74€ pour 1505 journées, soit un coût journalier de 26.28€
- ▶ 2018 : 36 314.16€ pour 1619 journées, soit un coût journalier de 22.43€
- ▶ 2019 : 37 802€ pour 1659 journées, soit un coût journalier de 22.79€
- ▶ 2020 : 30 045.37€ pour 1458 journées, soit un coût journalier de 20.61€ (fermeture 2 mois au printemps 2020 et lente reprise au regard de la pandémie)
- ▶ 2021 : 28 830.77€ pour 1554 journées, soit un coût journalier de 18.56€ (fermeture pendant les vacances d'avril 2021 et lente reprise pour cause de pandémie)
- ▶ 2022 : **35 320.99 €** pour 1505 journées, soit un coût journalier de 23.47€

Le coût journalier fluctue en fonction de la fréquentation. S'il y a moins de fréquentation, il y a moins de recettes des familles, de la CAF, mais les dépenses de personnel ne baissent pas pour autant. En effet, la réglementation impose un animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et un pour 12 enfants de plus de 6 ans, et en cas de mixage, c'est forcément un animateur pour 8, soit une capacité maximale de 28 enfants avec 3 animateurs.

En 2023, pour les mercredis, la fréquentation est en hausse, et certains mercredis, il y a même des listes d'attente.

3 - Participation de l'Espace Jeunes de Brie aux activités du réseau jeunesse communautaire.

Le réseau des espaces jeunes du pays de la Roche aux Fées, animé par Marine RAGUET du Point Information Jeunesse de la Communauté de Communes, propose des activités ouvertes à tous les jeunes de la Communauté de communes.

Ces activités, ainsi que les transports associés (bus de la communauté de communes), sont gratuites pour les familles après s'être acquittés des frais d'adhésion près d'un des 5 espaces jeunes dont Janzé.

Le programme pour 2023 était le suivant :

- ▶ **Stage « BD vs MANGA » les 19-20-21/04/2023 à Coesmes (3 jeunes de Brie)**
- ▶ **Stage « Resto-concert » les 23-24-25/10/2023 à Martigné-Ferchaud (pas de participants de Brie)**
- ▶ **Soda-Quest le 27 octobre 2023 à Retiers (pas de participants de Brie)**

Le programme pour 2024 est en cours d'élaboration.

Les jeunes Briens et leurs parents peuvent également participer gratuitement aux soirées Part'Agés organisées en collaboration avec les 5 espaces jeunes partenaires.

Les inscriptions se font près de l'espace jeune retenu.

4 - Dispositif « chantiers et stages à caractère éducatif » anciennement argent de poche

Depuis 2019, le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires a reformulé le texte qui encadrait, depuis 1981, le dispositif « argent de poche ».

Les principaux changements sont :

- ▶ une nouvelle dénomination, puisque l'on parle désormais de chantiers et stages à caractère éducatif.
- ▶ un périmètre d'application strictement limité aux territoires prioritaires de la politique de la Ville, mais élargi aux communes rurales après décision du Préfet.
- ▶ une procédure de labellisation près des services de l'Etat en amont des chantiers.

Cette labellisation permet l'exonération du paiement

des cotisations sociales sur les gratifications versées aux jeunes (5€ de l'heure), comme pour l'opération argent de poche.

13 jeunes de 14 à 17 ans se sont portés candidats et ont effectué, selon leur disponibilité (entre 1 et 5 demi-journées de 3H, rémunérées 15€ chacune, soit 5€ de l'heure) :

- ▶ des travaux d'entretien de l'espace public communal et du mobilier urbain en juillet, encadrés par des élus
- ▶ et le service du repas des aînés le 25/11/2023

Les chantiers proposés ont pour objectif :

- ▶ de permettre à des jeunes une première découverte du milieu professionnel
- ▶ d'associer l'accès aux loisirs à un engagement actif dans une activité utile au profit de la collectivité
- ▶ d'encourager les comportements basés sur le civisme et la citoyenneté
- ▶ de découvrir le cadre environnemental et les techniques respectueuses de la biodiversité.

5 - Conseil Municipal des Jeunes

Les 11 membres du Conseil Municipal des Jeunes élus en septembre 2021 pour un mandat de 2 ans, se sont engagés à s'impliquer dans la vie de la commune et à être le porte-parole des autres jeunes auprès de la Municipalité et du Conseil Municipal.

Lors de la dernière séance plénière de la mandature, le 07/04/2023, il a été acté :

- ▶ l'achat d'un agrès fitness de plein air, dit Box-Fit, lequel a été installé en octobre près du complexe sportif.
- ▶ l'organisation d'une collecte de déchets sauvages qui s'est tenue le 24/09/2023, en collaboration avec l'association « Les Colibris » de Janzé.

La commission Enfance Jeunesse a acté, lors de sa séance du 31/08/2023, l'organisation d'un nouveau CMJ. Toutefois, il a été fait le choix de solliciter les CM2 et les collégiens de la 6ème à la 4ème. Une information dans ce sens paraîtra sur les différents sites ou panneaux d'information, ainsi que sur les abris-bus et l'école.



Liste des associations Briennes

Activités culturelles		
Briens-Briennes 35 (Association des Brie de France)	Jean-Paul BAZIN - 5, rue Pierre et Marie Curie - 35150 BRIE	06 88 23 78 61 jeanpaul.bazin0854@orange.fr
Comité des Fêtes	David BENOIST - rue de Bretagne - 35150 BRIE	comitedesfetesdebrie35@gmail.com
Les Décalés and Co (Théâtre)	Gillian LE ROUX - 22, rue de Bretagne - 35150 BRIE	02 99 47 35 81 lesdecalesandco@gmail.com f Décalés and Co
Activités loisirs		
Club de l'Amitié (Activités séniors)	Jean-Louis COUDRAY - 6, allée de la Mairie - 35150 BRIE	06 95 79 53 81 Jean-louis.coudray2@wanadoo.fr
Point-Virgule (Médiathèque)	Gérard RIGAUDEAU - Maubusson - 35150 BRIE	02 99 47 31 42 mediatheque.brie@rafc.com.bzh
Rock'n fées (Festival)	Quentin KNOCKAERT - 835, Le Bois Regnier 35150 CHANTELOUP	06 59 94 90 85 rocknfees@gmail.com f Festival Rock'N Fées
Activités sportives		
Étoile Sportive Brie (Foot)	Alexia LESAGE - 22, rue de Bretagne - 35150 BRIE	06 59 37 16 16
Forme et Loisirs (Gym)	Ida PINAULT - Les Ruisseaux - 35150 BRIE	06 02 67 23 11
Tout Brie Bouge (Course à pied / VTT)	Boris PERRIN - 2, rue du Raize - 35150 BRIE	06 09 84 74 84 toutbriebouge@gmail.com f Tout Brie Bouge
La Saint-Hubert (Chasse)	Bernard LAINÉ - Les Hauts Noyers - 35150 BRIE	02 99 47 08 58
Solidarité / Social		
Donneurs de sang	Maryline BRULÉ (réfèrent communale) - La Sancerie - BRIE - EFS Rennes, Maison du don Rue Jean Genest BP 91614 35016 RENNES	06 81 81 18 21 Site : www.dondusang.net Mail : bretagne@efs.sante
Secours Catholique	Marie-Hélène FAUVEL, 24, rue Jean Marie Lacire (salle l'étincelle) - 35150 JANZÉ	06 40 12 42 97 dmh.fauvel@orange.fr
Éducation / Enfance et Jeunesse		
O.G.E.C. Ecole Privée (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique)	Aurélié VERRON - La Basse Bretonne - 35150 BRIE	06 19 41 44 19
A.P.E.L Ecole Privée (Association des Parents d'Élèves)	Noémie LE BRETON - 35150 JANZÉ	06 88 53 47 81 noeme_35@hotmail.fr
Familles Rurales de Brie (Gestion de l'Accueil de Loisirs)	Elise BOULLAIS (Présidente) 3, rue du Stade - 35150 BRIE Marie GAUDE (Directrice Accueil de Loisirs)	https://www.famillesrurales.org/brie/ Mail : al.brie@famillesrurales.org 07 62 76 08 08 (Direction ALSH) 07 62 76 08 08 (Marie) Mail : asso.fr.brie@gmail.com
MAM (Maison assistantes maternelles)	Stéphanie LEGROS Linda PELLETIER 6, la Basse Ripaudière - 35150 BRIE	06 82 44 69 01 06 26 47 11 23 lapetiterecreeelise@gmail.com

Commission Culture de Brie

Un chant dans la gorge, spectacle chorales a été proposé le 13 mai 2023 à la salle Abri de L'ise. Des chants de musique du monde, du gospel, des rythmes entraînants et de la chanson française. Tout un répertoire riche et varié porté par 100 choristes sur scène !



Médiathèque de Brie

Réseau des médiathèques
Au Pays de la Roche aux Fées

La médiathèque est ouverte et gratuite pour tous, prêt de 20 documents pour 4 semaines.

Le portage à domicile est possible pour tous ceux qui ne peuvent s'y rendre facilement, renseignement par téléphone ou mail.

Animation Mario Kart Home circuit



Vacances de Noël : jeudi 4 janvier

Retrouvez Mario Kart Home Circuit, une course de voiture télécommandé par la console dans la médiathèque ! Créez votre propre circuit. Sur inscription par créneaux de 4 joueurs.

Château Aventure



Mardi 9 Janvier 18h30

Un seul personnage pour tous : votre but réussir ensemble à choisir son action pour lui permettre d'arriver au bout de l'aventure. Un mini jeu de rôle narratif en coopératif.

Gratuit, sur inscription tout public dès 10 ans, durée environ 1 heure.

Nuit de la lecture :

18 - 20 janvier

Cette année le thème de la nuit de la lecture est le corps. A cette occasion retrouvez le programme des animations de la médiathèque sur ce week end.

Soirée jeux et livre le vendredi 19 janvier.

Jeux vidéo : Tournoi Just Dance !

Vacances de février

Grand tournoi Just Dance ! Venez-vous préparer et affronter les champions des autres médiathèques. Une première phase de qualification à Brie, puis rendez-vous pour la grande finale inter-bibliothèque !! ceux qui viennent en costumes



Couleur de Bretagne

Lundi 20 mai

Venez nous à l'étang pour l'événement couleur de Bretagne ! Une invitation à l'art et un concours pour les adultes et les enfants.

Depuis 1994, l'association Couleurs de Bretagne œuvre pour la promotion du patrimoine breton en organisant des concours de peinture, ouverts à tous. Les bénévoles de l'association et les élus des villes et villages de Bretagne vous accueillent en toute convivialité pour mettre en valeur ce patrimoine et croquer sur le motif, dans la journée, une peinture ou un dessin. Des artistes confirmés pourront échanger avec vous et vous conseiller.



Tous à l'étang

Mardi 21 mai - 25 juin

La médiathèque se déplace à l'étang ! Retrouvez-nous tous les mardis sans pluie au chalet de plage de l'étang, transat et lecture au programme !

ANIMATION : 0-3 ANS

Bébés lecteurs

Par Fanny Corbé, Histoire de Grandir

LES MARDI

9h30-10h15

16 janvier
+2eme séance
10h30-11h15

en musique 20 février
en musique 9 avril 2024
14 mai 2024
11 juin 2024

libellule

Gratuit, sur inscription
en musique avec Françoise et Mathilde

ANIMATION 3-6

Tête dans les histoires

Par Fanny Corbé, Histoire de grandir

LES Mercredi

9h45-10h15

18 janvier 2023
22 février 2023
5 avril 2023
17 mai 2023
7 juin 2023

www.bibliotheques-rocheauxfees.fr

Gratuit, sur inscription

Horaires de la Médiathèque :

Mardi : 16 h - 18 h 30

Mercredi : 10 h - 12 h et 14 h - 18 h

Samedi : 10 h - 12 h



Découvrez notre nouveau site internet : <http://bibliotheques-rocheauxfees.fr/>



Libellule
Médiathèques de la Roche aux Fées



libellulemediatheques

mediatheque.brie@rafcom.bzh



La MAM « La Petite Récréée De L'Isle » Atelier des familles

La MAM « La Petite Récréée De L'Isle » a organisé son Goûter de Noël pour les 0-3 ans le Samedi 9 Décembre 2023 avec la Venue du Père-Noël.

Nous étions présentes au Forum des Métiers de la Petite Enfance sur la commune de Retiers en Septembre dernier qui a été organisé par la Communauté de Commune de Roche Aux Fées et son RPE.

Nous participons aussi aux séances de bébé lecteur à

la médiathèque de Brie et aux matinées d'éveil avec le RPE.

La MAM « La Petite Récréée De L'Isle » dispose de 5 places pour Septembre 2024. N'hésitez pas à prendre contact auprès de Linda et de Stéphanie au 06 26 47 11 23 ou au 06 82 44 69 01.



Familles rurales Vivre mieux !

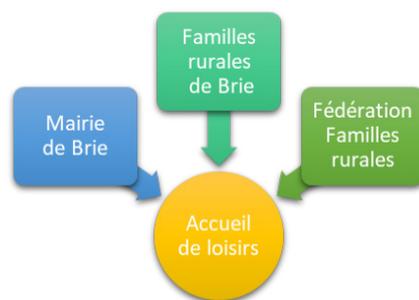
L'association Familles rurales de Brie est l'association des familles qui fréquentent l'accueil de loisirs (toutes les familles sont adhérentes). Elle est l'un des maillons nécessaires à l'existence de l'accueil de loisirs avec la Mairie et la Fédération Familles rurales d'Ille-et-Vilaine.

L'association se joint à l'équipe d'animation de l'accueil de loisirs notamment sur deux temps forts durant l'année que sont la soirée de fin d'été et le marché de Noël.

L'association va également participer à l'achat de jeux de société pour diversifier et renouveler les jeux présents à l'accueil de loisirs.

L'aide et la participation des tous les parents sont les bienvenues !

Le Conseil d'administration



Momen'délires - Accueil de loisirs

L'accueil de loisirs Momen'délires accueille les enfants de la commune de Brie sur les mercredis scolaires et les vacances scolaires.

Son équipe est constituée de deux animatrices permanentes, Maïwenn MEIGNEN-CHATELLIER et Laureen MOULLEC, ainsi qu'une directrice en animation-direction, Marie GAUDE, sur les mercredis scolaires.

Pendant les vacances scolaires, il y a une animatrice permanente, Maïwenn MEIGNEN-CHATELLIER, ainsi qu'une directrice en animation-direction, GAUDE Marie. En fonction des effectifs, il peut y avoir un recrutement d'un animateur supplémentaire.

L'association Familles Rurales de Brie représentant les familles est présidée par Mme BOULLAIS.

L'équipe pédagogique travaille en étroite collaboration sur différents temps : accueil du matin, repas du midi, goûter, accueil du soir. Au niveau des activités, celles-ci sont proposées en fonction de thèmes prédéfinis lors des réunions de préparation.

Les pédagogies mises en œuvre sont des pédagogies alternatives de type Montessori. Ces pédagogies se

définissent par un apprentissage actif de l'enfant, une autonomisation (l'adulte est guide), la manipulation, l'expérimentation et la découverte.

Durant cette année 2023 nous avons eu différentes interventions comme : les histoires de Mauricette, l'office des sports de Sel de Bretagne, Poissondavril ou encore la maison de protection des familles.

Pour l'année 2024, nous avons prévu de centrer les activités pédagogiques sur les activités sportives. Pour cela, Laureen MOULLEC, Licence STAPS éducation et motricité, fera une activité sportive par mois. L'office des sports de Sel de Bretagne interviendra également à l'accueil de loisirs afin d'offrir régulièrement des activités sportives encadrées par des professionnels.

Ce projet permettra aux enfants d'apprendre ensemble et à vivre ensemble ainsi qu'acquérir des compétences sociales, motrices et cognitives.

Si vous souhaitez inscrire votre/vos enfant(s) à l'accueil de loisirs de Brie, il vous suffit de me contacter soit par email : al.brie@famillesrurales.org soit par téléphone : 07 62 76 08 08



ES Brie

Pour la saison 2023/2024 :

Nous comptons 93 licenciés à l'ES BRIE

- ▶ 2 équipes séniors (D2 - coach : Quentin Knockaert / D3 coach : Gwenael Holley)
- ▶ 3 équipes jeunes (2 x U6/U7/U8 - 1 x U9/U10/U11) encadrées par Maxime Coupé et Bruno Pétrissans
- ▶ 1 équipe de vétérans en entente à le club de Chanteloup (correspondant : Joseph Cornu)
- ▶ 1 équipe féminine (coach : Loïc Kyriolet)

Les entraînements ont lieu le mercredi après-midi et samedi matin pour les enfants, le mardi et jeudi soir pour les séniors et les féminines. Sébastien Betton, éducateur de l'office des sports de la Roche aux fées vient organiser les entraînements le mardi.

La nouveauté 2023/2024 :

Une équipe féminine est venue renforcée l'effectif de l'ES BRIE. Même si de nombreuses licenciées sont débutantes dans le foot, leur motivation est respectable et une bonne cohésion d'équipe se met en place. Loïc Kyriolet encadre cette équipe. Un nouveau jeu de maillots a été sponsorisé par « le coiffeur officiel » de l'équipe : Klass Aff Hair et la boulangerie Lesage de Janzé.



Samuel Vallée

Samuel Vallée, jeune brien, a validé avec succès son diplôme d'arbitre. Il vient donc nous rejoindre en tant qu'arbitre officiel du club. Nous le remercions pour son investissement.



Yoann Ginguéné

Ce début saison a malheureusement été marqué par le décès de Yoann Ginguéné, dit Panpan, capitaine de l'équipe A. C'était un joueur émérite et fédérateur qui était apprécié de tous. L'ensemble du club a souhaité lui rendre hommage à la hauteur de sa valeur humaine et sportive. Toutes nos victoires lui seront dédiées.



A vos agendas

Samedi 10 février 2024 : Soirée annuelle de l'ES BRIE !
Et continuez de suivre l'actualité du club sur les pages Facebook et Instagram ES Brie qui compte déjà de nombreux abonnés.

Très belle année 2024 à tous ! Santé, bonheur et réussite ...



U6/U7/U8



U9/U10/U11



Équipe A



Équipe B



Équipe féminine

Composition du bureau :

Présidente : Alexia LESAGE - Vice-présidents : Joseph CORNU, Servane ROUAULT

Trésorier : Philippe DENIS - Trésorier adjoint : Dominique DESILES - Secrétaire : Nathanaël GRISARD-REBICHON

Secrétaire adjoint : Alexia LESAGE

Membres du bureau : Jean-Pierre JAMET, Jérémy ROBERT, Nicolas ROBERT, Geoffrey DELGRANGE, Quentin KNOCKAERT, Maxime LACROIX, Franck PRODHOMME, Maxime COUPE, Bruno PETRISSANS, Maxime PASQUET, Thomas POISSON.

Forme et Loisirs Gymnastique Brie 2023 - 2024 Salle « L'Abri de l'Ise »

Nous proposons une activité physique de détente pour tous les goûts :

Gym tonique, renforcement musculaire, gainage, abdos, fessiers, cardio...

Nous utilisons différents matériels :

Ballons, steps, cordes à sauter, bandes élastiques, raquettes, petites haltères, disques...

L'encadrement est assuré par notre animatrice expérimentée : Fabienne.

Deux options au choix sont proposées :

- ▶ une séance hebdomadaire
- ▶ ou deux séances hebdomadaires,



Aux horaires suivants :

Lundi de 19 h 30 à 20 h 30.

Jeudi de 19 h 30 à 20 h 30

La cotisation annuelle dépend de l'option choisie :

Une séance 85 € - Deux séances 125 €

Pour les personnes qui le souhaitent, il est encore possible de s'inscrire.

L'équipe vous souhaite une Bonne Année 2024

Pour tout renseignements contactez : 06 02 67 23 11

Les Autochtones Atelier famille

L'association « Les Autochtones » propose des ateliers parents-enfants autour des arts plastiques, accessibles à tous, où l'on retrouve l'envie de faire ensemble, de découvrir des activités éducatives, ludiques, à faire en famille. Venez partager un moment convivial dans lequel chacun trouvera sa place.



De quoi s'agit-il ?

Les «Ateliers Famille» vous offrent à vous et à votre enfant un moment privilégié et partagé. L'utilisation des arts plastiques vous est proposée avec des activités inédites !

Tout un kit d'outillage, de nouvelles matières (argile, peinture, collage...) est à utiliser en arts plastiques.

C'est aussi l'occasion idéale de rencontrer d'autres parents et d'autres enfants, d'échanger et de communiquer.

Comment ça marche ?

Contactez l'association et profitez ensemble des séances organisées.

Évoluez à votre rythme et selon vos envies. C'est accessible à tous.

Vous serez accueillis par une personne chaleureuse formée en arts plastiques qui saura vous guider dans l'énergie du groupe.

Tarif de participation à 1€

Inscription et renseignements : 06 09 43 73 92

ou par mail : lesautochtones@yahoo.fr

Témoignages de participants

« J'ai tout aimé, partager avec mon fils, le temps est passé tellement vite, je n'aurai pas pensé à proposer cette activité à la maison ».

« Le simple fait de venir à ces ateliers est une façon de sortir et passer du temps en dehors de la maison ».

« C'est important pour moi d'avoir eu cet espace pour souffler, prendre du recul ».

« C'est quand que l'on recommence ? »

Calendrier 2024 sur : www.lesautochtones.art

LES AUTOCH- TONES

Brie de France

Chaque année depuis maintenant 12 ans, les habitants des six Brie de France se rassemblent pour un grand moment de convivialité et de découverte de la région d'accueil.

Cette année, la rencontre aura lieu dans notre commune le week-end de pentecôte, les 18-19 et 20 mai 2024.

Nous recherchons des familles pouvant héberger nos amis des Brie de France, nous vous remercions de vous faire connaître auprès des personnes ci-dessous.

En 2023, 27 Briens/Briennes ont participé à cet évé-

nement à BRIE (Deux Sèvres)

Vous pouvez bien sûr faire partie de cette aventure, n'hésitez pas à nous contacter

Association Briens/Briennes 35 - Marie-Thérèse COUDRAY au 02 99 47 22 27 ou

Michèle BORDELET au 06 28 20 88 63 ou Jean-Paul Bazin au 06 88 23 78 61 pour inscription et renseignements complémentaires.

Une participation au repas sera demandée, environ 10 € par personne pour le samedi ou le dimanche.

Association Briennes/Briens 35

L'assemblée générale s'est tenue le 18 Novembre 2023 à BRIE. A l'issue de cette assemblée nous avons formé un nouveau bureau .

Composition du nouveau bureau

- ▶ Président : Jean-Paul BAZIN
- ▶ Vice-président : Bernard LAINE
- ▶ Trésorière : Marie Thérèse COUDRAY
- ▶ Trésorière adjointe : Marie BAFEL

▶ Secrétaire : Michèle BORDELET

▶ Secrétaire adjointe : Annick RIGAUDEAU



Membres du bureau

▶ Gérard RIGAUDEAU - Martine et Raymond HORVAIS - Eliane et Henri BIZEUL - Maryline BRULE

Tout Brie Bouge



L'association Tout Brie Bouge, qui fêtera ses 5 ans en 2024, fort d'une vingtaine d'adhérents, a pour but de pratiquer des sports nature tels que la course à pied et le vélo. Les moments où nous nous retrouvons, sont des occasions pour courir ou pédaler, du débutant au plus confirmé, afin de prendre du plaisir ensemble dans la convivialité et la bonne humeur.

En 2023, nous avons organisé notre 1er tournoi de pétanque. Sous un soleil radieux, cet événement convivial a réuni une vingtaine d'équipes. Nous avons participé à quelques randonnées VTT et courses à pieds dont la Foulée des Géants, lors d'un week end familiale au Puy du Fou.

**Pour 2024, rejoignez-nous ! Nous vous attendons !
Rdv tous les dimanches à 9h15 au Parking de la salle de l'abri de l'ise**

AGENDA 2024

- ▶ Vendredi 19 janvier 19 h : Assemblée Générale à L'Abri de L'ise.
- ▶ Juin 2024 : Barbecue de fin de saison.
- ▶ Vendredi 14 septembre : ramène tes boules (de pétanques)

Le bureau : Président : Boris PERRIN - Vice-Présidente : Linda PELLETIER - Vice-Président : Alban LOISEL

Secrétaire : Ludovic DRONIOU - Trésorier : Raphaël CHEVALLIER

Pour tous renseignements et contacts :

Mail : toutbriebouge@gmail.com - : Tout Brie Bouge - Téléphone : 06 09 84 74 84

Classes 3



Les classes 3 ont eu lieu le samedi 16 septembre.
La traditionnelle photo a eu lieu à l'étang où nous

avons eu l'honneur d'avoir la présence de notre centenaire Mme Lucie Avril. Le repas, à l'Abri de l'Ise, préparé par Quentin et son équipe (restaurant Baïona) a ravi les papilles des 70 convives.

Une bonne soirée conviviale où toutes les personnes étaient contentes de se retrouver. Nous nous sommes promis de nous réunir à nouveau dans 10 ans.

Un grand merci à tous les bénévoles habituels et autres volontaires qui ont assuré le service ainsi que le nettoyage et rangement de la salle.

Les organisateurs :

Maryline, Michelle, Servane, Marie-Thérèse, Romain, Emmanuel.

Classes 4

Une réunion de préparation aura lieu le vendredi 19 janvier à 20h30 à la salle Colucci. Toutes les personnes

concernées, c'est-à-dire l'année de naissance se terminant par 4, seront les bienvenues.

Club de l'amitié

Nous vous rappelons que le Club de l'amitié accueille ses adhérents les 1er et 3ème jeudis de chaque mois à 14h30 pour partager ensemble diverses activités (belote, scrabble, skyjo, triomino...) ainsi qu'un atelier d'art floral.

Depuis 2022 nous organisons également des balades (moins de 10 km) les 2ème et 4ème jeudis du mois dans différentes communes du département ainsi que de nouvelles activités telles que : visite de villes illuminées en période de Noël ou des sorties dans différentes communes ainsi que des voyages organisés par GEMOUV35 avec le secteur de Janzé) (programme et renseignements auprès du Club de Brie)

Le montant de l'adhésion au club pour 2024 est à 17 €

Dates à retenir pour 2024

- ▶ Assemblée Générale le 18 janvier 2024 (salle Abri de l'Ise) à 14 h 30
- ▶ Jeudi 1er février : fête de la chandeleur (salle Abri de l'Ise)
- ▶ Les mardis 16 avril et 15 octobre - repas de printemps et d'automne au Theil de Bretagne
- ▶ Bûche de Noël le jeudi 19 décembre



▶ En projet :

Journée à Vannes première semaine d'Avril (en train) et visite du parc BOTANICA à ANGERS en juin 2024

APEL

Nous avons commencé ce début d'année scolaire par notre repas Breton et sa soirée dansante. Ce fut une très belle soirée avec une ambiance conviviale. Nous voulions remercier les parents de l'école, les familles, les amis et les habitants de Brie d'être venus faire la fête avec nous.

En espérant que nous soyons plus nombreux la prochaine fois.

Nous multiplions les actions afin de pouvoir participer au voyage au ski de nos classes de CM et nos autres projets d'investissement dans l'école.

C'est pour cela que nous avons multiplié les actions de vente hivernale avec la vente de sapins de Noël (Nordmann) venant d'un producteur local et la vente de chocolats de Noël à prix attractifs.

Nous avons participé au marché de Noël en vendant



nos pots de cookies qui ont été victimes de leurs succès l'année dernière.

OGEC

Qu'est-ce que l'OGEC ?

L'OGEC est une association loi 1901, initiée par l'Enseignement Catholique, elle est au service de l'école. Elle lui donne une existence juridique, c'est-à-dire une personnalité morale.

Quelle est la mission de l'OGEC ?

Calcul et suivi du budget, tenue des comptes, détermination de la contribution demandée aux familles, emploi et suivi des versements à la charge de l'état et des collectivités territoriales, paiement des charges de fonctionnement de l'établissement, souscription et révision des assurances sont autant de tâches qui lui incombent dans le domaine économique et financier.

En ce qui concerne la gestion des locaux, l'O.G.E.C. doit veiller à leur entretien, à leur rénovation, à leur aménagement et à leur agrandissement. Il doit également se préoccuper des questions d'hygiène et de sécurité.

L'O.G.E.C. signe le contrat de travail de tous les personnels de droit privé de l'établissement qu'il rémunère directement. Celui du Chef d'établissement mais aussi de tous les autres personnels de l'établissement ainsi que des enseignants pour les écoles sous contrat simple. En cas de licenciement, c'est à lui d'y

procéder. Enfin, l'O.G.E.C. doit veiller au versement de l'indemnité de départ à la retraite à laquelle ont droit les Enseignants, que l'établissement soit sous contrat simple ou sous contrat d'association.

Qui sont les membres de l'OGEC ?

Des membres de droit et des membres élus. Les premiers sont, le responsable de la tutelle diocésaine ou congréganiste, le président de l'association des parents d'élèves de l'enseignement libre (A.P.E.L.) ou son représentant, le président de l'union départementale des OGEC. (U.D.O.G.E.C.) ou son représentant. Quant aux seconds, ce sont des parents d'élèves, des amis de l'établissement ou d'anciens élèves, prêts à consacrer une partie de leur temps à l'établissement. A noter: un parent d'élève ne peut exiger de faire partie de l'O.G.E.C. sous prétexte qu'il paie une scolarité pour son enfant.

Le Bureau :

- ▶ Aurélie Verron (Présidente)
- ▶ Stéphane Branchereau (Trésorier)
- ▶ Elodie Lardoux (Secrétaire)
- ▶ Clément Guilmin (Membre)
- ▶ Charlotte Bouyer (Membre)



École du Sacré-Cœur

À nous l'orchestre !

Cette année, les 113 élèves de l'école vont découvrir l'orchestre à travers l'œuvre de Camille Saint Saëns.

Les élèves de CM1-CM2, vont participer à la classe orchestre : ils apprendront à jouer du tuba, du trombone, de la trompette.

Nous avons accueilli cette année une nouvelle enseignante : Catheline GRUET ; ainsi qu'une nouvelle apprentie : Océane ALLAIN.

La scolarité est encadrée par une équipe pédagogique soudée et motivée. Les élèves sont répartis dans les 5 classes de la manière suivante :

TPS-PS	MS-GS	CP-CE1	CE1-CE2	CM1-CM2
Chrystèle GALLIER Secondée par Adeline DE CASTRO	Nadège MARTIN-CAILLARD secondée par Nathalie BINET et Océane ALLAIN	Anne-Laure LEFEUVRE et Audrey MAHE (le mardi)	Maëlle FOULQUIER	Catheline GRUET
16 élèves	24 élèves	24 élèves	20 élèves	29 élèves

Les projets :

En ce début d'année, nous avons vécu deux temps forts :

- La bénédiction des cartables.

Enfants et adultes de l'école se sont retrouvés pour notre Célébration de rentrée.

Un temps fort qui a permis à tous de se souhaiter une excellente année scolaire, mais aussi, d'accueillir comme il se doit les nouveaux élèves de l'école.

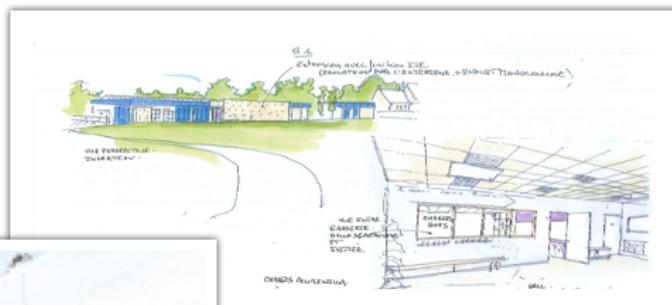
- Nettoyons la nature : Les enfants ont participé à l'action « nettoyons la nature ». Ils ont ramassé environ 13kg de déchets dans une partie de la commune.

- Le projet « le carnaval des animaux » : Nous découvrirons toutes sortes d'animaux au fil des arts, de la littérature, des sciences et de la musique.

- Voyage « classe de neige » : Les élèves de CM1-CM2 partiront en voyage scolaire du 3 au 10 février.

L'équipe pédagogique poursuit ses projets soutenus financièrement par les deux associations de l'école OGEC et APEL.

- Un projet d'extension va voir le jour durant cette année scolaire 2023-2024 : Cette extension a pour but d'améliorer l'existant, d'agrandir la salle de sieste (nous accueillons de plus en plus de PS) et de se mettre aux normes. Voici une esquisse du projet :



« Le cabaret de Brie » revient !

L'association de théâtre de Brie les Décalés and co, en partenariat avec la mairie, vous propose pour cette année 2024 un cabaret de sketches et de chansons.

Toutes les troupes de Brie participent à l'évènement (atelier, Voleurs de plumes et Décalés), ainsi que la troupe de théâtre de Pancé « Troup'Askaya ». Tous ont contribué à l'écriture des sketches humoristiques sur le thème des héros et des comédies musicales.

Ce sera l'occasion de voir des sketches inédits, mais aussi des extraits de la comédie musicale en préparation « frangins, frangine », dont les représentations sont prévues en 2025. Créateur des musiques, Nicolas sera pour l'occasion accompagné de Tom, mais aussi du chanteur Alexis Lapin qui nous interprétera quelques unes de ses chansons.

Pour notre plus grand plaisir, les décalés testeront leur nouveau livre « la magie pour les nuls » !

La première édition du cabaret était un succès, cette deuxième promet également un spectacle rythmé et joyeux.

Dans le souci de mieux vous accueillir, le nombre de places sera limité.



Nous vous retrouvons donc le samedi 3 (20h30) et dimanche 4 février (14h30) à la salle polyvalente de Brie « l'abri de l'Isle »

Tarifs (une boisson et sa douceur sucrée) :

Adulte : 11 € et moins de 12 ans : 7 €
Uniquement sur réservation

Retrait des billets au bar restaurant

Le Baïona

14, rue d'Anjou à Brie

02 23 08 68 92

Renseignements au 02 99 47 35 81

Amicale des donneurs de sang

Le don de plasma : un défi pour la France

Encore largement méconnu du grand public, le don de plasma est pourtant un geste essentiel qui sauve également des vies chaque jour. Le plasma est la partie liquide du sang dans laquelle circulent notamment les cellules sanguines : les globules rouges, les globules blancs et les plaquettes. Il contient aussi des protéines qui ont un intérêt thérapeutique majeur pour un nombre de patients en forte augmentation.

La France ne collecte pas suffisamment de plasma pour répondre à l'ensemble des besoins. En effet, 2/3 du plasma utilisé dans l'hexagone provient des Etats-Unis, où le don n'est pas régi par les mêmes règles éthiques qu'en France et notamment de non marchandisation du corps humain. Outre Atlantique, ce sont la plupart du temps des personnes démunies qui donnent leur plasma contre rémunération et souvent à outrance, mettant ainsi leur santé en danger.

Le don de plasma est réalisé uniquement dans les Maisons du don de l'EFS et sur rendez-vous. Pour prendre rendez-vous, consultez le site de l'EFS www.dondesang.efs.sante.fr ou l'application « Don de sang ».

Qui peut donner :

Tous les donneurs, de 18 à 65 ans et pesant plus de 55 kg.

Le donneur de groupe AB est particulièrement recherché, car il est « donneur universel » de plasma.

Début mars, Annabelle, M. Paule et moi-même sommes intervenues au collège St-Joseph afin de sensibiliser 180 élèves de 5^e. Les échanges d'abord timides se sont révélés plus enthousiastes et n'ont pas hésité à poser des questions.

Lors de l'opération « tous pour la vie », nous avons tenu un stand afin de promouvoir le don de sang. Nous avons vendu des pommes « locales et bio », des courges et citrouilles dont le bénéfice de 401,88 € a été entièrement reversé à l'Institut Curie et au centre Eugène Marquis.

Voici les dates à retenir :

Judi 21 mars, vendredi 22 mars, vendredi 31 mai, vendredi 23 août, jeudi 25 octobre, jeudi 26 décembre, vendredi 27 décembre

Vos représentants communaux : Mme Maryline Brulé (Brie) et Mr André Morel (Janzé)

EFS Rennes Maison du Don ;

Rue Jean-Genest -BP 91614 35106 RENNES www.dondesang.net ou bretagne@efs.sante.fr

Comité des Fêtes

A l'issue de son Assemblée Générale annuelle, le Comité des Fêtes a renouvelé les membres du bureau et accepté la démission de Pierrick MARCHAND

Composition du bureau

- ▶ Président : David BENOIST
- ▶ Vice-Président : Christophe TROUCHARD
- ▶ Trésorier : Jean-Paul BAZIN
- ▶ Vice-trésorier : Bernard Lainé
- ▶ Secrétaire : Alban LOISEL
- ▶ Vice-secrétaire : Michèle BORDELET

Autres membres :

Manon ARNAUD – Aline PERRIN – Marina TROUCHARD
Daniel PREZEAU - Sébastien LOUASIL – Jean-Marc COUROUSSE – David ROSAS – David SACHET

Activités pour 2024

- ▶ LOTO le 24 février (salle Abri de l'Ise)
- ▶ Vide grenier le 2 juin (Terrain de football)
- ▶ Pique nique 16 juin (Terrain de football)
- ▶ Repas du Comité 9 novembre (salle Abri de l'Ise)
- ▶ Marché de Noël le 14 décembre (salle Abri de l'Ise)

Roche aux Fées Communauté

La Saison Culturelle

Un Programme Enrichi pour Tous



La saison culturelle de Roche aux Fées Communauté est de retour, avec un programme alléchant concocté par le service culture et ses partenaires, qui s'étend jusqu' à mars.

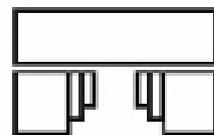
"Nous souhaitons installer des spectacles et des temps de rencontre au plus près de ceux qui y habitent

en ayant des propositions qui s'adressent à tous !", souligne Nicolas Rausch, Responsable du service culture/tourisme. Bien que la programmation ait été quelque peu perturbée en raison de l'annulation d'une résidence mission prévue initialement dans le sud du territoire, l'équipe est déterminée à offrir des événements : "Nous allons concentrer nos efforts pour proposer aussi des événements sur le sud du territoire, nous avons des pistes !" affirme Dominique Cornillaud, Vice-Président en charge de la culture.

En ce début d'année 2024, ne manquez pas :

▶ **Vendredi 26 janvier 19h - Payant / Dès 6 ans**

Conte musical, Entre lien et chou, Cie OCUS, Salle polyvalente, Marcillé-Robert



Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Une grande marmite, et chacun y met ce qu'il a apporté. On débouche une bouteille, et on s'installe. Les odeurs montent... Les artistes nous embarquent dans leur version épique et trépidante du conte de La Soupe au caillou pendant que la soupe confectionnée collectivement mijote. Un conte populaire au message humaniste de solidarité, d'altruisme et de générosité !

Après la dégustation, c'est la veillée : une invitation à se laisser entraîner de nouveau par une musique,



un conte, un chant, un refrain, un poème, une rengaine.

► **Mercredi 20 mars 10h45 et 16h - Payant / Dès 1 an**

Cirque suspendu, Toubouge / Cie Les Fées Raillieuses, Le Gentieg, Janzé

Toubouge est un voyage suspendu, onirique et sonore. Un mobile vivant où des voltigeuses de chair et de papier nous immergent au cœur des lois d'attraction. Se mouvoir et s'émouvoir dans la naissance d'une relation. "Si tu bouges, je bouge".

Une nouveauté cette année

Roche aux Fées Communauté lance sa série de découvertes de lieux culturels d'exception, baptisée "Curieuse sortie". La première édition, le samedi 3 février, vous emmènera découvrir les coulisses du Théâtre National de Bretagne (TNB) à Rennes, avec en prime le spectacle de danse "Témoin" de Saïdo Lehlouh. Le transport en car est prévu au départ de Martigné-Ferchaud, Retiers et Janzé, et est inclus dans le prix du billet.

Pour plus d'informations, culture@rafcom.bzh ou 02 99 43 64 87. Billetterie sur www.rafcom.bzh

Ne manquez pas cette saison culturelle riche en diversité et en découvertes !

Le Relais Petite Enfance

Le Relais Petite Enfance (RPE) de Roche aux Fées Communauté propose des ateliers d'éveil, gratuits, à Brie (dans les locaux de l'accueil de loisirs accolé à la salle polyvalente) le vendredi en semaine paire lors des périodes scolaires. Ces ateliers sont à destination des assistant.e.s maternel.le.s et les enfants qu'ils-elles accueillent.

Lors de ces ateliers d'éveil, différents pôles d'activités sont mis en place pour susciter l'intérêt et répondre aux différents besoins du jeune enfant. Par ailleurs, de nombreux thèmes sont proposés tout au long de l'année (motricité, éveil musical, atelier tout en carton...). L'animatrice du Relais Petite Enfance vous accueille sur inscription préalable de 9h à 11h30. Pour respecter le rythme

de l'enfant, les arrivées et départs sont totalement libres

Une Mission d'informations sur la petite enfance :

Le RPE informe et oriente les parents sur l'ensemble des modes d'accueils individuels (assistants maternels, garde à domicile) ou collectif (multi-accueil, micro-crèche) du territoire. Il délivre également une information de premier niveau sur le rôle employeur/salarié entre un parent et un professionnel de l'accueil individuel : contrat de travail, déclaration Pajemploi, aides de la CAF.

Le RPE accompagne les assistant.e.s maternel.le.s et gardes à domicile dans l'exercice du métier, sa promotion et la formation continue.

Le métier d'assistant maternel vous intéresse ?

Vous pouvez vous renseigner auprès du Relais Petite Enfance pour échanger sur les conditions d'accès au métier ainsi que sur les différentes aides auxquelles vous pourriez prétendre.

Pour plus d'informations

02 99 43 44 16

ou relaispetiteenfance@rafcom.bzh

Lors de permanences à

Martigné-Ferchaud : le mardi de 14h à 17h uniquement sur RDV.

Retiers : le mardi de 16h à 19h et de 14h à 17h30.

Janzé : le mercredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Permanences à distance

le lundi de 16h30-19h

et le vendredi de 9h30 à 13h30

Habitat

Aides et informations sur l'habitat, un nouveau site internet !

Roche aux Fées Communauté a récemment amélioré son site internet dédié à l'habitat, offrant ainsi une arborescence repensée pour une navigation simplifiée et une meilleure lisibilité. Cette initiative vise à aider les habitants à naviguer plus efficacement dans les nombreuses



aides, dispositifs et accompagnements disponibles pour les projets de rénovation, d'acquisition avec ou sans travaux, que ce soit dans l'ancien ou le neuf.

Pour ceux qui envisagent de construire ou d'acheter dans l'ancien, le site internet propose des informations précieuses. Par exemple, il informe les futurs acquéreurs qu'ils peuvent solliciter une aide financière, en fonction de leurs ressources, d'un montant de 2 500 € à 8 000 €, pour devenir propriétaire en achetant un terrain ou un appartement en VEFA* pour leur résidence principale, sur un lotissement communal ou produit PSLA*. De plus, il mentionne la possibilité de bénéficier d'une aide du département d'Ille-et-Vilaine, d'un montant de 4 000 € ou 5 000 €, en cas d'achat d'une propriété ancienne en centre-bourg.

En somme un ensemble d'outils qui permettent notamment de mieux définir le projet de rénovation, de diagnostiquer un logement, d'estimer le coût des travaux et de trouver des artisans qualifiés. De plus, des documents utiles, tels que les dossiers de demande d'aides financières auprès des collectivités, sont disponibles en téléchargement en ligne.

Toutes ces ressources pratiques complètent les permanences gratuites du service habitat assurées à Retiers, Janzé ou Martigné-Ferchaud. Pour accéder à l'ensemble des conseils et informations relatifs à l'habitat, RDV sur le site habitat.rafcom.bzh

*La vente en l'état futur d'achèvement

* Prêt social location-accession



SMICTOM Le saviez-vous ?

Une nouvelle filière de tri va ouvrir dans les déchèteries

Dans l'objectif de limiter la quantité de déchets déposés dans les Valoparcs et déchèteries de proximité, finissant en enfouissement, une nouvelle filière va être mise en place à partir de fin octobre : le tri des plastiques rigides. Cette filière permettra à de nombreux déchets constitués uniquement de plastique d'être valorisés pour connaître une seconde vie. Ces derniers seront valorisés et transformés en billes plastiques, permettant d'être réutilisés pour de nouveaux objets en plastique. Alors pour votre prochain passage en déchèterie, vérifiez bien la filière de tri la plus adaptée pour les déchets que vous y déposez !

Entretien des bornes d'apport volontaire : une campagne de nettoyage est en cours

Afin d'entretenir les bornes d'apport volontaire du territoire et de garantir l'hygiène de chacune d'entre



elles, une campagne de nettoyage est en cours. L'entreprise Veolia en charge de cet entretien sillonne le territoire, commune par commune, pour nettoyer l'intérieur de chaque colonne ainsi que l'extérieur de chaque borne au jet à haute pression. C'est aussi l'opportunité de réaliser une maintenance sur chaque équipement afin de vérifier leur bonne conformité : fonctionne-

ment du tambour et de la trappe, état des parois internes, graissage des mécanismes...

Cette opération a lieu trois fois par an, vous pouvez prendre connaissance de la dernière date de nettoyage et de maintenance des bornes à l'aide du calendrier de nettoyage qui est en cours de déploiement sur toutes les bornes du territoire.

2024 : le SMICTOM acceptera toujours vos tontes de pelouse en déchèterie

Le SMICTOM acceptera toujours les tontes de pelouse en 2024 sur tous les sites (Valoparcs et déchèteries) de son territoire. En effet, une information contraire a pu être transmise ces derniers mois. Ce sont uniquement les déchèteries du territoire de Rennes Métropole qui sont concernées par cette interdiction à partir du 1er janvier 2024.

Actualités

Une subvention pour aider les associations à réduire leurs déchets

Vous êtes une association ? Vous souhaitez réduire vos déchets ou vous sensibiliser au tri et à la réduction de vos déchets ?

Le SMICTOM Sud-Est 35 propose un coup de pouce financier aux associations du territoire qui souhaitent s'engager dans une démarche responsable. Toutes les actions visant à réduire les déchets dans votre association peuvent être subventionnées : achat de gobelets ou de gourdes réutilisables, location de vaisselle, animations et formations autour du compostage ou de la sen-

sibilisation au tri...

Vous souhaitez déposer un dossier ? Rendez-vous sur le site du SMICTOM, dans l'espace « associations ».

Scolaires : Déploiement d'un nouveau kit pédagogique

Pour l'année 2023-2024, le SMICTOM déploie une nouvelle formule d'accompagnement en deux volets pour les élèves de CMI-CM2 du territoire.

► Quel est cet accompagnement ?

Un premier volet pédagogique de sensibilisation des élèves avec un kit pédagogique clé en main, et un second volet avec la possibilité de visi-

ter un centre de tri.

► Comment fonctionne cet accompagnement ?

En amont de chaque visite du centre de tri de Paprec au Rheu, il sera nécessaire de sensibiliser les élèves de CMI-CM2 sur les questions de tri et de valorisation des déchets. Grâce à ce kit pédagogique qui s'intègre dans le programme scolaire des élèves de CMI-CM2, les classes peuvent organiser plusieurs séances au travers de jeux, exercices et activités. L'ensemble de ces éléments sont disponibles sur notre site via l'espace « Enseignants » : <https://www.smictom-sudest35.fr/profil/mon-espace-enseignant-smictom/>.

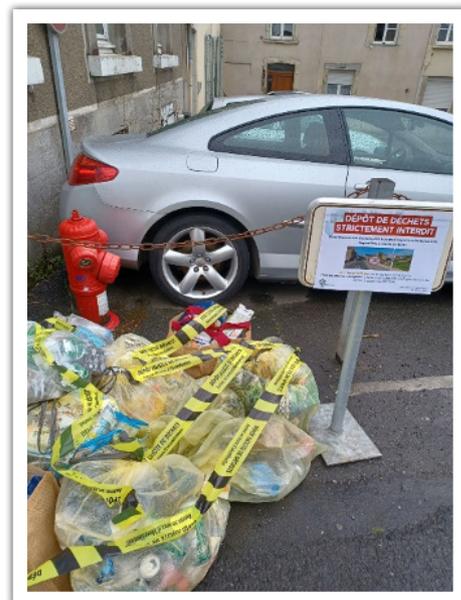
Pour réserver un créneau de visite pour une classe dans un centre de tri, il est nécessaire de remplir un formulaire sur le site de S3T'ec : <https://www.s3tec.bzh/les-outils-de-traitement/visiter-un-site/> . Le SMICTOM propose un soutien pour le transport (sous conditions) destinée aux classes de CM1-CM2 souhaitant visiter le centre de tri. Il est possible de demander le dossier de subvention (via cette adresse : communication@smictom-sudest35.fr) une fois qu'un créneau de visite est fixé.

RAPPEL : Les dépôts sauvages au pied des bornes d'apport volontaire sont interdits

Afin de maintenir un cadre de vie agréable dans nos communes, et plus

particulièrement dans les zones où se trouvent les bornes d'apport volontaires, nous rappelons que les dépôts sauvages sont interdits. Non seulement ils nuisent à la propreté de l'espace public, mais ils représentent une charge de travail supplémentaire pour les agents municipaux en charge de leur ramassage et du nettoyage des lieux. De plus, les dépôts sauvages représentent un coût non négligeable pour la collectivité.

Si vous relevez un dysfonctionnement sur une borne, n'hésitez pas à scanner le QR code qui se trouve sur ces dernières pour le signaler au SMICTOM. Concernant vos encombrants, déposez-les directement en déchèterie. Faites votre demande de carte déchèterie sur le site du



SMICTOM: www.smictom-sudest35.fr.

En bref

Tri et réduction des déchets : Le SMICTOM recherche des foyers témoins

La meilleure parole, c'est la vôtre ! Le SMICTOM recherche des témoignages afin de partager les retours des habitants via ses outils de com-

munication (site internet, magazine, réseaux sociaux, etc...).

Vous êtes engagé dans la réduction des déchets ? Vous pratiquez le tri, le compostage, le zéro déchet, le réemploi ? Vous avez changé de mode de collecte (bac ou borne) ?

Vous souhaitez partager votre expérience, vos difficultés, bonnes surprises ou encore vos trucs et astuces auprès des habitants du territoire ? Contactez le SMICTOM : communication@smictom-sudest35.fr

Publications

Rapport annuel 2022

Le rapport d'activités 2022 du SMICTOM est disponible sur le site du SMICTOM :

<https://www.smictom-sudest35.fr/documentation/>

N'oubliez plus les consignes de tri !

Imprimez notre affiche mémo tri disponible sur le site du SMICTOM :

<https://www.smictom-sudest35.fr/documentation/>

Calendriers de collecte

Concernant les calendriers de collecte, le SMICTOM ne fait plus de

distribution en porte à porte auprès des habitants : cette opération avait été déployée au moment de la mise en place de la CO5 (collecte une semaine sur deux). Les habitants de la campagne auront donc la possibilité pour l'année 2024 (comme cela a été fait pour 2023) de retrouver les calendriers de collecte dans votre bulletin.

Village du réemploi

Le SMICTOM et Roche aux Fées communauté organisent activement le village du réemploi et de la réparation 2024.

Cette troisième édition se tiendra le 08 juin 2024 au GENTIEG à Janzé !



S3Tec : Syndicat de traitement



Syndicat public de Traitement et de Valorisation des déchets ménagers pour le compte du SMICTOM Sud Est 35 et du SMICTOM du Pays de Fougères.

Savez-vous que vos ordures ménagères sont transformées en énergie verte ?

Et que vos emballages ont une deuxième vie qui les attend après votre geste de tri ?

Pour le découvrir, vous pouvez visiter le centre où sont triés vos sacs jaunes et vos emballages ménagers (au Rheu) ou bien l'usine de valorisation énergétique de vos ordures ménagères (à Vitré).

Des visites guidées sont proposées tout au long de l'année, sur simple inscription* sur notre site web : www.s3tec.bzh (rubrique « Les outils de traitement » > « visiter un site »).
* selon des dates prédéfinies et sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits sur les créneaux proposés.



Savez-vous que vos ordures ménagères sont transformées en énergie verte ?

Et que vos emballages ont une deuxième vie qui les attend après votre geste de tri ?

VISITER



Le centre où sont triés vos sacs jaunes et vos emballages ménagers (au Rheu).

L'usine de valorisation énergétique de vos ordures ménagères (à Vitré).

Cela vous intéresse ?

Des visites guidées sont proposées tout au long de l'année, sur simple inscription* via notre site web :

www.s3tec.bzh
rubrique « Les outils de traitement »

* selon des dates prédéfinies et sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits sur les créneaux proposés.

Le Relais pour l'Emploi



Grâce à ses 4 outils d'insertion, l'association « Le Relais pour l'Emploi » permet à chacun de construire progressivement son parcours d'accès à l'emploi durable.

Contribuez à l'emploi local avec Le Relais

Vous êtes à la recherche d'un emploi...



Pour faciliter votre insertion sociale et professionnelle, nous vous proposons : des missions de travail, un suivi et un accompagnement personnel et professionnel vers un accès à l'emploi.

Vous avez des besoins ponctuels ou réguliers en personnel...

Grâce à notre vivier de 130 salarié(e)s aux compétences diversifiées, nous répondons très rapidement à l'identification de vos besoins jusqu'à la prise de poste.

Vous êtes déchargé(e) de toutes formalités administratives et nous restons l'employeur du salarié(e) mis à dis-

position.

Consommez Bio avec Le Pays fait son jardin

Des possibilités de consommer des légumes bio, locaux et solidaires avec des paniers livrés près de chez vous chaque semaine. (11€ le panier) Produits par des salariés en reconstruction professionnelle.



Les premières heures en chantier

Un dispositif accessible aux personnes les plus éloignées de l'emploi. Il permet un retour progressif vers le travail par le biais de contrat à temps très partiel.

Problème de mobilité, pensez Le Parc Mob

32 scooters sont disponibles en location pour répondre aux besoins de mobilité des demandeurs d'emploi sur le Pays de Vitré.

LE RELAIS POUR L'EMPLOI

6 rue Louis Pasteur - 35240 RETIERS

02 99 43 60 66

accueil.retiers@lerelaispourleemploi.fr

Paroisse Sainte-Anne Bienvenue aux nouveaux prêtres de la paroisse



PAROISSE SAINTE-ANNE
EN PAYS DE JANZÉ

HOANG et Jerry CIMPAYE qui le seconderont. Les 3 prêtres habitent le presbytère de Janzé. Depuis, le mois de septembre, nombreux sont les contacts et les rencontres avec les habitants.

Permanences au presbytère de Janzé

Vous souhaitez demander un renseignement ; faire baptiser votre enfant ; vous marier ; etc... n'hésitez pas à appeler au presbytère ou à vous déplacer.

Des permanences sont assurées du lundi au vendredi de 9h à 12h & de 16h à 18h30.

**Le samedi matin de 9h30 à 12h. 09 64 12 63 85
Mail : eglise-janse.bzh**

** Sur la photo (de gauche à droite).
Les pères Joseph, Thierry, Jerry



Le dimanche 8 octobre lors de la messe, Mgr Pierre d'Ornellas a présenté à la paroisse Sainte Anne dont la commune de Brie fait partie, l'équipe de 3 prêtres : Les pères Thierry SIMON, curé de la paroisse ; Joseph

Tous pour la Vie



Cette année encore une belle mobilisation pour notre rencontre annuelle.

Le Loto du vendredi a rassemblé près de 600 participants.

Le samedi, les sportifs se sont retrouvés pour la marche, randonnée pédestre et cyclotouriste.

En soirée, la salle du Gentieg a accueilli 650 personnes pour le repas suivi d'une soirée dansante animée par la Smala.

Le dimanche matin, sortie VTT, cyclotouriste et marche

nordique.

Puis, au départ de Brie, la marche de la commune a mobilisé une soixantaine de personnes.

Ce week-end a été une réussite, petits et grands ont profité des activités proposées sur le site (jeux d'adresse à la mini pelle, de société, tournoi Mario-kart (48 participants) ainsi que différentes activités sportives, concours de palets, tombola sans oublier nos fidèles bénévoles présents sur les stands.

L'animation avec la musique de la Sainte Cécile a accompagné le dimanche.

Merci à tous les donateurs et bénévoles et merci également aux Briennes/Briens pour leur mobilisation de près ou de loin pour le combat contre le cancer.

Les référentes communales :
Michèle et Maryline.



Eaux & Vilaine

Acteur institutionnel sur le bassin versant de la Vilaine, l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Eaux & Vilaine agit pour l'aménagement et la gestion de la Vilaine et de ses affluents. Chef de file des enjeux liés au bassin de la Vilaine, Eaux & Vilaine a pour objet d'impulser et de coordonner la politique de l'eau à l'échelle du bassin versant, de favoriser la gestion équilibrée et durable de l'eau, de concourir à la préservation des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Parmi les grandes missions de l'établissement, Eaux & Vilaine porte la mise en œuvre du SAGE Vilaine, la prévention des crues et des étiages, la gestion des grands ouvrages, la sécurisation de la production d'eau potable, la reconquête du bon état écologique de l'eau, le maintien et la valorisation de la biodiversité, la préservation de la qualité des milieux, le suivi des poissons migrateurs, la protection du littoral.

**En chiffres,
Eaux & Vilaine
se caractérise par :**

- ▶ Un territoire hydrographique de 11 000 km² dont 15 000 km de cours d'eau, qui couvre 515 communes, soit une population totale de 1 250 000 habitants localisés sur 6 départements (Côtes d'Armor, Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne et Morbihan) et 2 régions (Bretagne et Pays-de-la-Loire).
- ▶ Une gouvernance : le Comité syndical d'Eaux & Vilaine composé de 70 élus répartis en 3 collèges (EPCI, Eau potable et Département-Régions) et la Commission Locale de l'Eau.
- ▶ Près de 100 agents dont 50 % implantés au plus près des territoires dans trois Unités de gestion dont l'Unité de Gestion Vilaine Est, localisée à Châteaugiron.

+ d'infos sur www.eaux-et-vilaine.bzh/ »



Syndicat Intercommunal des eaux et de la forêt du Theil (SIEFT)

Le dispositif Warsmann : Dégrèvement des factures d'eau suite à une fuite d'eau après compteur.

▶ **Principales dispositions et modalités d'application :**

Décret n°2012-1078 du 24 septembre 2012 pris en application de l'article 2 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011, dite loi Warsmann, codifié à l'article L.2221-12-4 du CGCT.

- ▶ Seuls les locaux d'habitation sont concernés
- ▶ Seuls les fuites sur canalisation sont éligibles
- ▶ Le dispositif s'applique aux « consommations anormales » d'au moins 2 fois le niveau de consommation moyen de l'abonné.
- ▶ L'abonné doit attester de l'existence et la réparation de la fuite par un professionnel, dans un délai d'un mois après avoir été informé de sa consommation anormale. La facture du professionnel doit spécifier que la fuite a été réparée, la localisation de la fuite, et la date de la réparation.

▶ **Les documents à fournir :**

- ▶ Faire un courrier de demande de dégrèvement à M. le président du SIEFT (copie à AQUALIA Agence Re-tiers) pour la part eau potable. Et à la mairie, pour le dégrèvement de la part assainissement collectif.

▶ Fournir la facture d'un professionnel

▶ **La loi Warsmann ne prévoit rien :**

- ▶ Si les fuites sont dues à des appareils ménagers (lave-linge...) à des appareils sanitaires (chasse d'eau, baignoires...), à des appareils de chauffage, à des piscines, à des systèmes d'arrosages
- ▶ Si la fuite est inférieure au double de la consommation normale
- ▶ Si le délai de réclamation ou de réparation est dépassé.
- ▶ Si pas de justificatif

Plus d'infos :

AQUALIA - <https://www.aqualia-eau.com>

Le CLIC Un lieu de proximité incontournable



Vous êtes une personne de plus de 60 ans, une personne en situation de handicap ou un proche aidant, le CLIC vous informe et vous accompagne.

Vous avez des questions sur les aides que vous pouvez demander pour faciliter le quotidien des personnes de plus de 60 ans ? Vous avez besoin d'être accompagné pour remplir votre dossier MDPH, votre dossier d'aide à l'autonomie ? Vous souhaitez en savoir plus sur les aides réservées aux aidants, les ateliers de prévention ou encore les structures d'hébergement et les services de soins à domicile ?

Votre CLIC est là pour vous et vos proches !

Informations, écoute, conseils et orientation, vous trouverez au CLIC une aide personnalisée et gratuite.

Derrière le mot CLIC (Centre Locaux d'Information et de Coordination), ce sont des professionnels qui répondent à vos besoins, vous informent de vos droits et

vous accompagnent dans vos démarches en lien avec l'avancée en âge. En tant qu'antenne de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), ils vous accompagnent également pour la constitution et le suivi de votre dossier.

Appelez le CLIC de la Roche aux Fées

au 02 23 55 51 44, les professionnels

vous accueillent sur rendez-vous :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

à la maison de santé de La Guerche de Bretagne

Le lundi après-midi de 15h à 17h

à la maison de santé de Martigné-Ferchaud

Le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

aux Halles de Janzé

Le jeudi de 9h à 12h à la mairie de Retiers

Pour toutes vos questions, ayez le DÉ - CLIC !

ADMR

Chaque jour, nous venons en aide aux personnes âgées, malades ou handicapées mais aussi à des familles et des enfants. Notre engagement est commun. Pour cela nous nous appuyons sur des valeurs fortes :

La Proximité :

L'humain est au cœur de notre action au quotidien. Avec un réseau très dense d'associations, nous sommes toujours au plus près des besoins des personnes sur les territoires.

Le Respect :

Parce que chaque personne est unique, l'ADMR met en œuvre pour chacun un service en adéquation avec son choix de vie.

La Solidarité :

Clients, bénévoles, salariés, ensemble, nous construisons une société meilleure et renforçons le lien social.

La Réciprocité :

Au-delà de la prestation technique de qualité, nos interventions sont basées sur l'échange et la relation.

L'Universalité :

Pour tous, toute la vie, partout : nos services s'adressent



à tous, à tout âge de la vie et sur tous les territoires.

Pour cela notre accueil de Jour « Aux P'tits Bonheur » vous propose un accueil de proximité pour les personnes souffrant de troubles de la mémoire de 9h30 à 16h30 du lundi au vendredi. Des places sont disponibles !

Le Multi-accueil « Les P'tits Loups » accueille les enfants de 2 mois ½ à 4 ans de 7h30 à 19h00. Des inscriptions sont encore possible.

Pour un besoin ponctuel ou régulier, notre service portage repas vous

propose de vous livrer des repas à domicile en liaison froide. Certains régimes peuvent être pris en compte. Des aides financières sont possibles.

Vous manquez de temps ou d'expérience pour réaliser des petits travaux de bricolage ou de jardinage, optez pour les services de l'ADMR.

Vous êtes âgés ou isolés vous souhaitez être sécurisé dans votre quotidien nous vous proposons des offres de téléassistance (détecteur de chute..)



L'ADMR vous permet de conserver votre autonomie grâce à une offre de services à domicile modulable selon vos besoins.

accueil.janze@admr35.org
02 99 47 04 50

Le parcours citoyen et la Défense

Le parcours citoyen est un parcours éducatif qui vise à la construction, par l'élève, d'un jugement moral et civique, à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement dans des projets et actions éducatives à dimension morale et citoyenne.

De l'école au lycée, le parcours citoyen s'adresse à des citoyens en devenir qui prennent conscience de leurs droits, de leurs devoirs, de leurs responsabilités. Adossé aux enseignements, en particulier l'enseignement moral et civique (EMC), l'éducation aux médias et à l'information (EMI), il concourt à la transmission des valeurs et principes de la République en abordant les grands champs de l'éducation à la citoyenneté : la laïcité, l'égalité entre les femmes et les hommes et le respect mutuel, la lutte contre toutes les formes de discrimination, la prévention et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, contre les LGBTphobies, l'éducation à l'environnement et au développement durable, la lutte contre le harcèlement.

Le parcours citoyen existe depuis la suppression du service militaire en 1997. Il comprend :

1 - L'enseignement de la Défense dispensé au collège, puis au Lycée. Cet enseignement permet aux élèves d'acquérir des connaissances, des compétences et la culture nécessaire en matière de défense et de sécurité nationale à travers leur his-

toire, enjeux et patrimoine.

2 - Le recensement militaire (ou «recensement citoyen»)

A 16 ans, tout jeune Français doit se faire recenser dans les 3 mois suivant son anniversaire, à la Mairie de son domicile.

Une fois cette obligation accomplie, le jeune reçoit une attestation de recensement.

L'attestation est à présenter lors de certaines démarches (inscription au baccalauréat avant 18 ans notamment). En cas de perte ou de vol, il est possible de demander une attestation de situation administrative. Le recensement militaire permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC). Il permet aussi son inscription automatique sur les listes électorales à ses 18 ans.

3 - La journée défense et citoyenneté qui doit être effectuée entre la date du recensement et 25 ans.

Troisième étape du «parcours de citoyenneté», la JDC s'impose à tous les citoyens, femmes et hommes, avant l'âge de 18 ans. Ils ont la possibilité de régulariser jusqu'à l'âge de 25 ans.

La JDC est une journée qui permet de rappeler à chacun que la liberté a un prix. C'est aussi une occasion unique de contact direct avec la communauté militaire, et de découverte des multiples métiers et spécialités, civiles et militaires qu'offre

aujourd'hui aux jeunes, la Défense. Opportunités professionnelles mais également opportunité d'aide spécifique pour les jeunes en difficulté, qui pourront - s'ils le souhaitent - obtenir lors de cette journée des conseils d'orientation vers des structures d'aides adaptées.

En fin de journée, un certificat individuel de participation est remis. Il est obligatoire pour s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (Baccalauréat, permis de conduire par exemple).

Pour en savoir plus : www.education.gouv.fr/le-parcours-citoyen

Le service national universel (SNU)

La première phase du SNU constitue l'aboutissement du parcours citoyen, débuté à l'école primaire et poursuivi au collège. Effectuée aux alentours de 16 ans, elle sera d'une durée d'un mois maximum et comportera deux périodes :

- un temps d'hébergement collectif
- une période d'engagement prenant la forme d'une mission d'intérêt général pouvant être effectuée dans des associations, des collectivités locales, des institutions ou des organismes publics ainsi que des corps en uniforme.

La deuxième phase du SNU vise à la poursuite, volontaire, d'une période d'engagement d'une durée d'au moins trois mois, liée, par exemple et sans que cette liste soit limitative :

- à la défense et à la sécurité : engagement volontaire dans les armées, la police, la gendarmerie, les pompiers, la sécurité civile, les réserves opérationnelles
- à l'accompagnement des personnes
- à la préservation du patrimoine ou de l'environnement
- au tutorat

Ces différentes opportunités d'engagements, civils ou militaires, intègrent les formes de volontariat existantes ainsi que des propositions nouvelles, y compris celles qui émaneront des jeunes eux-mêmes. À titre d'exemple, l'actuel service civique est l'un des moyens d'accomplir cette seconde phase du SNU.

Alors qu'aujourd'hui, les jeunes de 15 à 17 ans volontaires peuvent s'inscrire à ce programme pour deux semaines, pour réaliser « une mission d'intérêt général » et « s'engager », le stage sera désormais intégré à la classe de seconde, pour les élèves volontaires, dès le mois de mars 2024, « sur le temps scolaire dans le cadre d'un projet pédagogique de classe » mais ne sera pas imposé aux élèves.

Pour en savoir plus : www.snu.gouv.fr

L'engagement dans la Défense :

À l'issue du parcours innovant pour la jeunesse, le ministère des Armées propose aux jeunes diverses formes d'engagement.

Le service civique au ministère des Armées

Pour les jeunes, avec ou sans diplôme, de 16 à 25 ans (30 ans pour les personnes en situation de handicap), effectuer une mission de service civique au ministère des Armées permet de s'engager dans un projet d'intérêt général.

Déployées depuis 2017 au sein du ministère des Armées, les missions de service civique permettent aux jeunes de développer leurs compétences, définir un projet professionnel et découvrir un nouvel univers grâce à une période de volontariat de 6 à 12 mois.

Les missions proposées au service de la collectivité concernent les domaines de l'éducation, l'intervention d'urgence, la mémoire et la citoyenneté, le sport, la culture, l'environnement, la santé ou encore la solidarité.

Le service militaire volontaire

Le Service militaire volontaire (SMV) offre aux jeunes de 18 à 25 ans éloignés de l'emploi la possibilité d'apprendre un métier ou d'acquérir une première expérience professionnelle dans l'un de ses 7 centres.

A travers le cadre structurant des valeurs militaires, les jeunes volontaires pourront acquérir les clés qui leur permettront d'accéder à l'emploi dans plus de 50 métiers dans quatre grands secteurs : agriculture, agroalimentaire et restauration ; BTP, constructeur, électricité et métallurgie ; services aux entreprises, aux personnes et sécurité ; logistique, automobile et machines.

Il existe deux types de volontaires :

- Le volontaire stagiaire : entre 18 et 25 ans, de nationalité française, résidant en France ou à l'étranger (à l'exclusion des territoires ultra-marins), avec ou sans diplôme, Il/elle bénéficie d'une formation complète (composante militaire, humaine, citoyenne et professionnelle), d'une durée de 8 à 12 mois en internat, rémunérée et d'un accompagnement personnalisé ;
- Le volontaire expert : entre 18 et 25 ans, de nationalité française, résidant en France ou à l'étranger (à l'exclusion des territoires ultra-marins), titulaire au minimum du brevet des collèges, d'un CAP ou d'un BEP, Il/elle acquiert une première expérience professionnelle dans l'instruction à la conduite, la comptabilité, les ressources humaines, le secrétariat ou en participant à l'encadrement des volontaires stagiaires. Le volontaire expert signe un contrat d'1 an renouvelable 4 fois.

Les périodes militaires de la Défense Nationale

Les périodes militaires sont de deux sortes : les périodes militaires d'initiation (PMI) ou de perfectionnement (PMP). Chaque armée propose ses propres périodes militaires.

Proposées toute l'année par les trois armées, les périodes militaires offrent aux jeunes de 16 à 30 ans une première expérience militaire. En effectuant un séjour d'une à quatre semaines au sein d'une unité militaire, les volontaires découvrent la vie en collectivité, la cohésion et le dépassement de soi. Elles permettent de découvrir ce qu'est l'esprit de défense.

Chaque année plus de 10 000 jeunes effectuent une période militaire d'initiation ou de perfectionnement dans l'une des trois armées. Ce dispositif permet en outre à plus de 400 jeunes scolarisés dans des filières professionnelles d'effectuer leur stage de qualification professionnelle dans des unités partenaires de leur établissement scolaire.

Les emplois civils et militaires

Le ministère des Armées offre de nombreuses opportunités d'emplois, civils et militaires, dans une multitude de métiers.

Le ministère des Armées est un des principaux recruteurs de l'État : il forme et recrute 26 000 jeunes, militaires et civils par an en moyenne. Il offre tous les métiers nécessaires à l'accomplissement des missions dévolues à chacune des armées.

Pour en savoir plus : www.defense.gouv.fr/s-engager

Pour toute information concernant le recrutement dans les forces armées, contacter le CIRFA, 2 rue de la Mabilais à Rennes tél 02 57 21 80 11

Paris-Brest - Paris

Paris - Brest - Paris à vélo, soit 1230 km, à parcourir en moins de 90 heures, c'est ce qu'ont fait 3 habitants de Brie au mois d'août dernier. En effet, Dominique, Patrick et Gilles se sont distingués* en participant brillamment au dernier «Paris Brest Paris randonneur cyclotouriste», épreuve organisée tous les 4 ans au départ du château de Rambouillet, qui réunit le gratin des cyclo-randonneurs du monde entier avec 6810 inscrits dont 5000 étrangers venant de 71 pays en 2023. Nos valeureux cyclos Briens ont réalisé cette performance après une préparation de plusieurs mois qui leur a permis la validation de 4 brevets obligatoires, en un temps minimum, pour pouvoir s'inscrire: 200 - 300 - 400 et 600 km. Malgré cette préparation, certains ont encore quelques séquelles physiques 3 mois plus tard. Pour les distinguer, notre commune a décidé de leur proposer un événement en leur honneur. C'est ainsi qu'ils ont choisi d'organiser, avec leur club de vélo (le Cyclo Club de Janzé), une randonnée qui partira de Brie. Notre commune aura donc le plaisir d'accueillir environ 400



randonneurs CYCLO, VTT et PEDESTRE les samedi 27 et dimanche 28 avril 2024 au départ de l'Abri de l'Isle. Cette randonnée n'étant pas une compétition, tous les cyclistes, cyclotouristes, vététistes, et marcheurs de la commune et des environs seront invités à participer à cette manifestation. Rendez-vous les 27 et 28 avril prochain à Brie.

*Temps d'homologation Dominique en 68h22

*Temps d'homologation Patrick et Gilles en 84h51

Renouvellement de votre passeport ou carte nationale d'identité

Le lieu de la demande ne dépend pas de votre domicile. Vous pouvez vous rendre dans n'importe quelle mairie à condition qu'elle soit équipée d'un dispositif d'enregistrement.

<https://passeport.ants.gouv.fr/services/geolocaliser-une-mairie-habilitee>



La carte nationale d'identité

Durée de validité

En fonction de votre situation personnelle, la durée de

validité de votre carte nationale d'identité varie.

► Pour une personne majeure :

► Votre carte d'identité a été délivrée entre 2004 et 2013, la durée de validité est automatiquement prolongée de 5 ans, si :

- Vous étiez majeur au moment de sa délivrance ;
- La carte était encore valide le 1er janvier 2014.

► Votre carte d'identité a été délivrée entre le 1er janvier 2014 et le 2 août 2021 et est une carte ancien modèle : sa durée de validité est de 15 ans.

► Votre carte d'identité est une nouvelle carte nationale d'identité (au format carte bancaire) : sa durée de validité est de 10 ans.

► Pour une personne mineure :

► Si la personne devient majeure avant la date d'expiration, il n'est pas nécessaire de faire une nouvelle demande de carte.

► La durée de validité de la carte d'identité est

de 10 ans.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur <https://www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/F35005>

Le passeport

Le passeport est un document permettant de prouver son identité et de voyager.

Période de validité

- ▶ Passeport délivré à une personne majeure : la durée de validité est de 10 ans.
- ▶ Passeport délivré à une personne mineure : la durée de validité est de 5 ans.

Demande de carte nationale d'identité et de passeport : privilégiez la pré-demande en ligne

Vous souhaitez faire une demande de passeport ou carte nationale d'identité ?

Pensez à la pré-demande en ligne. <https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne>

Les avantages :

- ▶ Alternative simplifiée au CERFA papier ;
- ▶ Gain de temps en mairie ou au consulat ;

Faites votre demande partout en France

Quel que soit votre lieu de résidence, vous êtes libre de réaliser votre demande de passeport ou de carte natio-

nale d'identité dans la mairie de votre choix.

Vous devez être en mesure de récupérer votre titre d'identité, en personne, à la mairie dans laquelle vous avez déposé votre demande.

Les pièces justificatives à fournir pour renouveler vos titres d'identité

Pour vos demandes de renouvellement de passeport ou carte nationale d'identité, vous avez besoin de votre :

- ▶ CNI ou Passeport, valide ou périmé depuis moins de 5 ans (titres sécurisés) ;
- ▶ Photo d'identité conforme aux normes :
 - Moins de 6 mois
 - De face et tête nue
- ▶ Justificatif de domicile ;
- ▶ Timbre fiscal pour le renouvellement de passeport (86 €, disponible en ligne)
- ▶ Timbre fiscal pour la CNI en cas de perte/vol (25€, également disponible en ligne).

La liste des pièces à fournir dépend de votre situation (majeur ou mineur, première demande ou renouvellement,...)

Consulter la liste des pièces à fournir

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits>

État Civil 2023

Dans le respect de la réglementation sur la protection des données (RGPD), nous devons recueillir le consentement des personnes (ou famille) concernées pour pouvoir publier dans le bulletin communal, les événements d'Etat Civil les concernant.

Naissance :

Au cours de l'année 2023, il y a eu 15 naissances dont :

- BOUYER Mylann le 17/02/2023
- REZE Côte le 25/02/2023
- GUILMIN Manon le 15/04/2023
- QUINTIN MOUNIER Lou le 25/04/2023
- AUFFRAY Ewen le 25/05/2023
- CHAIX GEORGEAUX Ezio le 05/07/2023
- ISMAËL MARTIN Théo le 23/10/2023
- HIRVOAS LOTRIAN le 09/11/2023



Mariage :

Au cours de l'année 2023, il y a eu 5 mariages dont :

- RIALLAND Kylian et ROBERT Stéphanie le 01/07/2023
- GUÉNAN François-Xavier et THABUY Nadège le 29/07/2023



Décès :

Au cours de l'année 2023, il y a eu 4 décès dont :

- Daniel HERSANT le 15/05/2023
- Félix GUÉNÉ le 04/07/2023
- Antoinette LOUVEL (née JAVAUDIN) le 23/07/2023
- Yoann GINGUENÉ le 09/09/2023

Déclarations Préalables accordées en 2023

DEMANDEUR	TERRAIN	PROJET	DATE
BRISARD Dominique	Le Tertre Penais	Installation de panneaux photovoltaïques	08/03/2023
BEAUMENIL Gaël	3 rue du Lomet	Création d'une pergola supportant des panneaux solaires	15/04/2023
OPEN Energie	Le Picheveul	Installation de panneaux photovoltaïques	17/03/2023
GAEC des Bretières	La basse Bretière	Installation d'une centrale photovoltaïque	03/04/2023
GUILLARD Vincent	8 route de Beauchêne	Pose de fenêtres de toit	15/05/2023
PUSNEL David	La Lande du Feu	Construction d'un abri de cheval	14/04/2023
Station JOUZEL	Le Hardier	Installation d'un générateur photovoltaïque	14/08/2023
DESAVEINES Thomas	Le Patis Macé	Création d'une fenêtre et d'une porte fenêtre	22/06/2023
PUSNEL David	La Lande du Feu	Création d'un chenil	08/08/2023
HOUGET Alexandre	4 rue la Bénusse	Création d'une clôture	12/07/2023
LOISEL Alban	13 rue du Coteau	Construction d'une clôture en bois	12/12/2023
LACIRE Edith	La basse Ripaudière	Modification des ouvertures existantes	11/08/2023
FREYARD Christophe	La Haute Pommerais	Construction d'une entrée attenante à la maison	07/11/2023
PELATRE Christophe	8 bis rue de Bretagne	Pose de panneaux solaires	06/10/2023
EARL Bourg Neuf	Route des Martinières	Centrale photovoltaïque	30/10/2023
MOUQUET Aurélien	19 rue du Raize	Création d'une clôture	04/12/2023
SCEA Aubin	LD Beauchêne	Installation d'un générateur photovoltaïque	26/11/2023
Agence Solution climat	9 rue du Raize	Installation de panneaux photovoltaïques	07/12/2023

Permis de Construire accordés en 2023

DEMANDEUR	TERRAIN	PROJET	DATE
ANGER Jérôme	La Fontaine	Construction d'un abri de spa de nage	31/01/2023
Mairie de Brie	4 rue du Prieuré	Construction à l'identique du préau	06/06/2023
PUSNEL David	La Lande du Feu	construction d'un carport	en cours
Association Emile Roques	rue de Charlemagne	Extension de l'école Sacré Cœur	13/11/2023



Les manifestations 2024

Toutes ces dates sont données sous réserve de l'évolution des conditions sanitaires.

Janvier :

- 04 janvier :** Mario Kart, médiathèque
- 05 janvier :** Vœux de la municipalité 19h00.
- 09 janvier :** Château aventure, médiathèque
- 18 janvier :** AG Club de l'amitié
- 19 janvier :** AG Tout Brie Bouge
- 19 janvier :** Réunion de préparation des classes 4
- 18-20 janvier :** Nuit de la lecture, médiathèque
- 22 janvier :** Réunion publique, étude d'aménagement de la Moustière

Février :

- 01 février :** fête de la Chandeleur, club de l'amitié
- 03 et 04 février :** soirée cabaret, Les Décalés and Co
- 10 février :** soirée annuelle ES Brie
- 24 février :** Loto, comité des fêtes

Mars :

- 9 mars :** repas, Saint Hubert (chasse)
- 21-22 mars :** Don du sang à Janzé

Avril :

- 6 avril :** repas annuel, Rock 'n'fées
- 20 avril :** concours de pêche, Saint Hubert (chasse)
- 27 avril :** concours de pêche, Rock'n'fées
- 27 et 28 avril :** Rando cyclo, VTT et marche

Mai :

- 08 mai :** Commémoration de l'Armistice 39-45
- 09 mai :** concours de palets, Saint Hubert (chasse)
- 17-18-19 mai :** Rencontre des Brie de France à Brie (35)
- 20 mai :** couleurs de Bretagne
- 24-25 mai :** Festival Rock'n'fées
- 31 mai :** Don du sang à Janzé

Juin :

- 02 juin :** vide-grenier, terrain de foot, comité des fêtes
- 10 juin :** Concert de l'école
- 16 juin :** Pique-nique, terrain de foot, comité des fêtes
- 22 juin :** Kermesse de l'école
- En juin :** Barbecue fin de saison, terrain de foot Tout Brie Bouge

Aout :

- 23 août :** Don du sang à Janzé

Septembre :

- 14 septembre :** « Ramène tes boules », Tout Brie Bouge
- 22 septembre :** Concours de palets, terrain de foot, Rock'n'fées

Octobre :

- 25 octobre :** Don du sang à Janzé
- 30 octobre :** Hallowenn, Médiathèque

Novembre :

- 09 novembre :** repas annuel, Abri de L'Isle, comité des fêtes
- 11 novembre :** Commémoration de l'Armistice 14-18

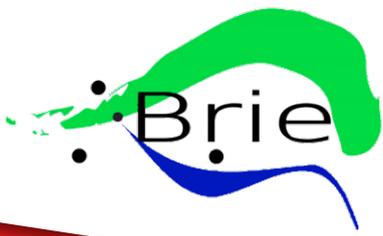
Décembre :

- 7 décembre :** Gouter Noël, MAM
- 14 décembre :** Marché de Noël, salle Abri de L'Isle, comité des fêtes
- 19 décembre :** Bûche de Noël, club de l'amitié
- 26-27 décembre :** Don du sang à Janzé



Comité de Rédaction du Bulletin :

Patrick ROBERT, adjoint, responsable de la commission Communication avec Michèle BORDELET - Maryline BRULÉ
Michelle RIET - Philippe DENIS - Bruno PELLETIER - Magalie au secrétariat.



Brie de France



Départ vélo Brie de France



Contrat de Territoire



Visite de la Sénatrice



11 novembre



Tous pour la Vie

